Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE

Programme d'Actions

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Sommaire

Introduction.....Page 3

Planning d'engagement de la CCVA en faveur de la biodiversité.....Page 4

Un plan d'action, pourquoi ? .....Page 5

Un plan d'actions, comment ? .....Pages 6-10

Plan d'actions de la CCVA : 4 axes retenus ..... Page 11

Programme d'actions en faveur de la biodiversité Pages 12

AXE 1 : Stratégie et planification_____Pages 12-30

Axe 2 : Aménagement du territoire_____Pages 31-51

Axe 3 : Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques _____Pages 52-68

Axe 4 Sensibilisation_____Pages 69-85

Bilan _____Page 86

Introduction

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

La Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) porte depuis 2021 une politique ambitieuse en faveur de la biodiversité. Entre septembre 2021 et août 2023, elle a mené un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABiC), en missionnant un groupement de 5 structures naturalistes locales. Le projet a permis de dresser un état des lieux de la biodiversité et mis en lumière les grands enjeux pour le territoire :

- Conserver les sites à enjeux et restaurer des connexions entre eux
- Conserver et restaurer les habitats patrimoniaux : prairies, zones humides, etc.
- Restaurer les continuités écologiques fragmentées
- Rendre systématique la prise en compte de la biodiversité dans les projets menés sur le territoire

Il a également permis d'initier une dynamique forte sur le sujet. Ce travail conséquent a été salué à plusieurs reprise par l'Office Français de la Biodiversité au niveau régional comme national, encourageant la collectivité à poursuivre son engagement.

Fin 2023, la CCVA a délibéré en faveur de l'élaboration d'un programme d'actions, pour donner une suite opérationnelle à l'Atlas de la Biodiversité et candidater au dispositif de reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN), à l'appui de ce programme. Le travail d'élaboration a débuté en mars 2024. Il a consisté en la réalisation d'un diagnostic complémentaire à l'ABC [Printemps 2024-Été 2025 – cf.page 5] puis la tenue d'ateliers de co-construction avec les élu.e.s et partenaires, sur la base des enseignements de l'ABC et du diagnostic [Été 2025]. Le plan issu de ce travail comprend 30 actions réparties en 4 axes stratégiques. Parmi elles, 12 ont été sélectionnées pour constituer le programme d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » de la CCVA, de part leur prioritaire, ambitieux et/ou leur impact fort. Elles sont détaillées au sein du présent document.

Le programme d'actions et la candidature à « Territoire Engagé pour la Nature ont été approuvés par délibération du conseil communautaire du 05 novembre 2025.

Planning d'engagement de la CCVA en faveur de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

ATLAS de biodiversité Val d'Amboise

ENGAGÉS POUR LA NATURE

ABiC

2021-2023

Restitution de l'ABiC* et appropriation

Candidature au trophée des ABC

Délibération en conseil communautaire du 14/12

Dernier trimestre 2023
1er semestre 2024

Co-construction du plan d'actions biodiversité

2024-2025

Candidature TEN

Fin 2025

Reconnaissance pour 3 ans et mise en œuvre

2026-2028

**ABiC : Atlas de la Biodiversité InterCommunale*
ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

Un plan d'actions : Pourquoi ?

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

L'Atlas de la Biodiversité intercommunale a permis d'identifier les sites à enjeux de biodiversité. En y associant un niveau de priorité, il dessine une stratégie pour préserver la biodiversité remarquable du territoire. Le plan d'actions biodiversité permet de formaliser cette stratégie et de la rendre opérationnelle. Il regroupe :

→ Les préconisations de l'ABiC et leur coordination à l'échelle du Val d'Amboise
→ Des actions existantes portées par les communes et/ou la CCVA et/ou d'autres acteurs
→ Des actions nouvelles portées par les communes et/ou la CCVA et/ou d'autres acteurs
→ Des souhaits pour lesquels le territoire n'a pas encore tous les outils et pourra être accompagné dans le cadre de TEN

Ces actions concernent différents domaines, dont certains étaient déjà bien identifiés au lancement de la démarche (intégration au PLUi, prise en compte de la biodiversité dans les travaux d'aménagement, recréation de corridors, etc.).

La formalisation d'un programme d'actions permet par ailleurs de valoriser l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité. C'est sur la base de ce programme que la CCVA candidate au dispositif de reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

Un plan d'actions : Comment ?

L'implication des référents communaux

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

L'implication des communes a eu lieu dès les premières réflexions autour de la biodiversité. Cela à demander de construire un accompagnement spécifique et adapté. Afin de mobiliser efficacement les élus locaux, il a été décidé de désigner des référents communaux. Le choix du nombre total de référents appartenait à chaque commune et la possibilité d'être référent(e) a été ouverte aux habitants. Certains ont d'ailleurs vivement souhaité s'impliquer dans la démarche. Au total, 30 référents se sont engagés pour le bon déroulement de l'Atlas.

- Faciliter la mise en place d'actions concrètes sur le territoire
- Permettre de mieux diffuser l'information (élus, acteurs locaux, habitants)
- Être le lien privilégié avec la CCVA et les structures du groupement, permettant une bonne réactivité
- Travailler à la co-construction de l'ABiC
- Permettre une meilleure appropriation de l'ABiC et de ses résultats pour leur intégration dans les politiques locales

En prévision du lancement de la co-construction du plan d'actions biodiversité, il a été proposé que les référent.e.s « Atlas de la Biodiversité » deviennent des référent.e.s « biodiversité », pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions. La validation de ce principe a eu lieu lors d'un point de préparation de l'élaboration du plan d'actions, le 26 mars 2024 .

Par la suite, les référent.e.s ont été des acteurs clés dans la conduite des rendez-vous communaux.

Plan d'actions biodiversité : Comment ?

La réalisation du diagnostic

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

OBJECTIFS

- Recensement des actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité
- Recensement des outils, dispositifs, aides… existants
- Recensement des idées, projets, souhaits et besoins
- Mise en avant des opportunités et des freins

2021-2023 | **2024** | **2025** — Février — Mars

ATLAS de biodiversité Val d'Amboise

ABiC	« Biodiv'Tour »	Courrier aux partenaires	Questionnaires
200 sites	**14 rendez-vous** *d'une demi-journée dans les communes*	**79 courriers transmis** *dont un à tous les établissements scolaires*	**2 Questionnaires** ↘ Habitantes ↘ Entreprises
➔ Dresser l'inventaire de la biodiversité du territoire	➔ Revenir sur l'ABC ➔ Faire le point sur les projets communaux ➔ Cibler les besoins d'accompagnement	➔ Informer sur l'ABC ➔ Faire remonter des informations : - Objectifs et orientations - Actions menées - Dispositifs déployés - Propositions éventuelles	➔ Dresser un état des lieux des pratiques Recueillir les avis et idées ➔ Connaître les besoins d'accompagnement pour guider l'action

Plan d'actions biodiversité : Comment ?

Les résultats du diagnostic

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

- Atlas de la Biodiversité
- Echanges avec les Communes
- Courrier aux partenaires
- Enquête auprès des habitant.e.s et entreprises

5 THEMATIQUES PRINCIPALES

- Stratégie et Planification
- Connaissance et Mise en valeur
- Aménagement du territoire
- Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques
- Sensibilisation

Plan d'actions biodiversité : Comment ?

La tenue des ateliers

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

2025

Juillet

Quoi ?

- Choix et priorisation des actions
- Définition des modalités de leur mise en œuvre (porteur, calendrier, moyens, etc.)

Comment ?

- Ateliers de co-construction avec les élu.e.s et partenaires, basé sur les 5 thématiques identifiés lors du diagnostic

Plan d'actions biodiversité : Comment ?

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

2021-2023	2024	2025	2025	2025
Atlas de la Biodiversité	Echanges avec les Communes	Courrier aux partenaires	Enquête auprès des habitant.e.s et entreprises	Ateliers

4 AXES STRUCTURANTS

- Stratégie et Planification
- Aménagement du territoire
- Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques
- Sensibilisation

Le plan d'actions de la CCVA s'articule autour de 4 axes structurants

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

AXE 1

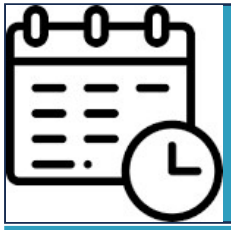

Stratégie et Planification

L'axe 1 regroupe les actions nécessaires à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi de la stratégie biodiversité de la CCVA. Elles permettront d'organiser et cadrer l'action du territoire sur la période 2026-2030.

AXE 2

Aménagement du territoire

L'axe 2 comprend les actions pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques et projets locaux. Il regroupe les actions pour lesquelles la CCVA et les communes peuvent agir directement, dans le cadre de leurs compétences.

AXE 3

Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques

L'axe 3 comprend des actions nouvelles, en lien avec les préconisations issues de l'Atlas de la Biodiversité. Leur mise en œuvre passe généralement par la construction de partenariats avec les acteurs compétents.

AXE 4

Sensibilisation

L'axe 4 regroupe les actions visant à informer et sensibiliser les différents publics aux enjeux de biodiversité. Il comprend notamment des actions de communication et d'animations.

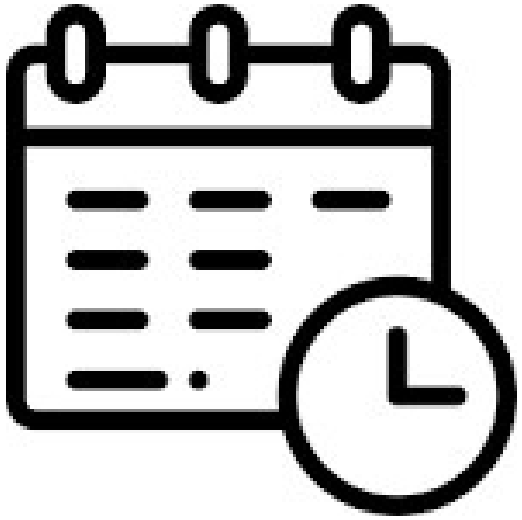

AXE 1

Stratégie et Planification

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

AXE 1 Stratégie et Planification

OBJECTIF 1 : Piloter, animer et évaluer l'action en faveur de la biodiversité

ACTION N°1 : Créer et animer les instances de gouvernance de la politique de biodiversité du val d'Amboise

ACTION N°2 : Mettre en place un observatoire de la biodiversité

ACTION N°3 : Poursuivre l'amélioration des connaissances de la biodiversité — ACTION

ACTION N°4 : Participer aux travaux et aux instances sur la biodiversité

OBJECTIF 2 : Planifier l'action en faveur de la biodiversité

ACTION N°5 : Intégrer la biodiversité dans les documents de planification — ACTION

OBJECTIF 3 : Rendre la CCVA et les communes engagées en termes de préservation de la biodiversité

ACTION N°6 : Amplifier la dynamique de travail et d'échanges avec les communes — ACTION

ACTION N°7 : Encourager les pratiques favorables à la biodiversité en interne

ACTION N°8 : Faire reconnaître l'action du territoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Les compétences en matière de biodiversité sont partagées entre plusieurs acteurs. Si la Région est cheffe de file, les échelons inférieurs (département, EPCI, communes) ont également des possibilités d'action à travers différentes compétences et peuvent élaborer des plans d'actions.
La biodiversité est par ailleurs un sujet transverse, impliquant plusieurs acteurs et en lien avec de nombreuses thématiques (social, éducation, économie, etc.).
Une stratégie biodiversité durable et efficace nécessite donc une coordination et des échanges entre les différents acteurs.

OBJECTIFS :

- Faciliter la coordination entre les différents échelons du territoire
- Assurer la cohérence de la stratégie biodiversité avec les stratégies régionales et nationales
- Faire dialoguer les acteurs des différents secteurs

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Créer et organiser une instance de gouvernance de la politique biodiversité du Val d'Amboise

- Créer, mettre en place et animer un Comité de suivi du Plan d'action biodiversité, au moins une fois par an, regroupant différents niveaux de gouvernance impliqués dans la politique de biodiversité
  - ↘ CCVA
  - ↘ Communes
  - ↘ Acteurs institutionnels : OFB, ARB, Région, Département
  - ↘ Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
  - ↘ Syndicats de rivières
  - ↘ Acteurs de la préservation de l'environnement avec lesquels la CCVA conventionne : Maison de la Loire, SOS Martinet

- Elaborer une charte de gouvernance pour établir les objectifs et les responsabilités de chaque de chaque acteur au sein du Comité

Coordonner et animer des échanges/temps de travail avec les partenaires

- Collaborer avec l'ensemble des services de l'intercommunalité pour intégrer la thématique biodiversité dès que nécessaire
- Organiser des échanges réguliers avec les partenaires locaux, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de conventions (Maison de la Loire d'Indre-et-Loire, SOS Martinets…)
- Collaborer avec le CEN Centre-Val de Loire pour la connaissance des outils de protection réglementaires présents sur le territoire (Sites Natura 2000) et la mise en place d'actions conjointes
- Se coordonner avec les syndicats de rivières sur les actions relatives aux milieux aquatiques
- Sur la gestion des atteintes à l'environnement, travailler avec l'OFB sur les domaines ,pour lesquels l'Office est compétent : la chasse (interventions de police, formation information…) , les espèces protégées (hirondelles, chiroptères dans le bâti pour appuyer les actions sur le volet règlementaire), la gestion des haies (en cas de destruction de haie avec atteinte possible à des espèces protégées, pour de la sensibilisation…), les dépôts sauvages (dans le cas ou ils entrainent une pollution de l'eau caractérisable en surface, etc.
- …

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Créer et animer les instances de gouvernance de la politique de biodiversité du Val d'Amboise	**Nombre de jours**	**5***	**5***	**5***	**5***	**5***	**25**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+2j par an service GEMAPI, bâtiment et voirie**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - DDT, DREAL, Région, CD37, Communes
  - ARB, OFB
  - Acteurs locaux de la biodiversité : CEN Centre-Val de Loire, SOS Martinets, Maison de la Loire d'Indre-et-Loire, LPO Centre-Val de Loire, etc
  - Chambre d'agriculture, qui contribue à l'animation du site Natura 2000 de la Loire entre les levées, avec l'accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC dans ce cadre.
  - Services de la CCVA
- **RÔLE DE L'EPCI** : Pilote et coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Acteurs de la biodiversité

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de réunions
- Taux de participation aux différentes réunions
- Taux de représentativité des structures partenaires aux différentes réunions
- Création et signature de la charte de gouvernance

OUTILS ET RESSOURCES :

- Charte de gouvernance
- Relevés de conclusion des réunions du Comité de suivi

STRATEGIE ET PLANIFICATION

OBJECTIF 1 : Piloter, animer et évaluer l'action en faveur de la biodiversité

ACTION N°2 : Mettre en place un observatoire de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Suivre la mise en œuvre et l'impact du plan d'actions est essentiel pour permettre d'observer les changements attendus et ajuster les actions au besoin.

OBJECTIFS :

- Evaluer l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre de plan d'actions biodiversité

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Lancer l'observatoire

- Lancer un benchmark pour construire l'observatoire (ex. observatoire de l'habitat)
- Définir les indicateurs à suivre et créer des outils de suivi dans le cadre de l'observatoire

A partir de 2027

Collecter et exploiter les données

- Réaliser la mise à jour annuelle des données de l'observatoire
- Collecter les données de suivi nécessaires à l'observatoire via enquêtes, entretiens, questionnaires avec les acteurs de la biodiversité, etc.
- Solliciter des partenaires pour la transmission de données (DREAL, en tant que pilote du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine (SINP), Région, CD37…)
- Développer une communication annuelle auprès des élus et des services sur les résultats de l'Observatoire
- Rencontrer les communes une fois par an pour faire le point sur leurs projets réalisés et à venir

2029

Réaliser un bilan à mi-parcours

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Mettre en place un observatoire de la biodiversité	**Nombre de jours**	**21***	**12***	**12***	**15***	**15***	**75**
	Coût de fonctionnement (Mise à jour et collecte des données)	0	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €	6000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget communication (plaquette observatoire)		500	500	500	500	2000 €

***+2j service communication + 2 jours SCUP (SIG) par année**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - Communes
  - Partenaires institutionnels : DREAL,OFB, etc.
  - Associations naturalistes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Pilote et coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Acteurs de la biodiversité, communes, citoyens…

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Taux de complétude de l'observatoire
- Fréquence de mise à jour des indicateurs
- Réalisation du biodiv'Tour chaque année

OUTILS ET RESSOURCES :

- SIG
- Comptes-rendus des rendez-vous annuels avec les communes
- Rapport annuel de l'observatoire
- Retour d'expérience de Chartres Métropole sur la mise en place d'un observatoire de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

STRATEGIE ET PLANIFICATION

OBJECTIF 1 : Piloter, animer et évaluer l'action en faveur de la biodiversité

ACTION N°3 : Poursuivre l'amélioration des connaissances de la biodiversité

CONTEXTE :

L'Atlas de la Biodiversité InterCommunale, réalisé entre 2021 et 2023, a permis une amélioration significative de l'état des connaissances de la biodiversité du Val d'Amboise. L'enjeu est à présent de poursuivre cette dynamique et d'actualiser régulièrement les connaissances pour pouvoir ajuster les réponses opérationnelles aux réalités de terrain.

OBJECTIFS :

- Evaluer l'état de la biodiversité sur le territoire de manière continue
- Adapter les mesures de préservation et de gestion à l'état de la biodiversité

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2027

Créer une base de données SIG dédiée au sein de la CCVA pour utiliser les données produites

- Solliciter différents acteurs pour alimenter la base de données (base de données CESMIA de l'OFB sur les poissons, etc.)

Mettre en place le versement des données collectées sur le territoire à la CCVA avec les partenaires (DREAL, associations, entreprises…)

Effectuer des mises à jour régulières de la cartographie Lizmap avec le service SIG et créer un guide pour son utilisation

Appuyer les actions d'inventaires et de suivi des partenaires : syndicats de rivières, associations… par des relais de communication

A partir de 2027

Réaliser des inventaires complémentaires, en lien avec les préconisations de l'ABiC :

- Forêt d'Amboise, en partenariat avec les gestionnaires
- Site de l'entreprise Fareva, en lien avec les préconisations émises pour le site POC-04, propriété de la CCVA
- Zones d'activités : En particulier certains secteurs humides : fossés, bassins...
- Sites communaux :
  - ↘ AMB-07 (site en partie communal) : inventaires complémentaires sur les insectes (Rhopalocères et Orthoptères)
  - ↘ Site en bord de ramberge à Saint-Ouen-les-Vignes (site communal) : Volonté de mettre en avant les enjeux présents pour adapter les projets.
  - ↘ CHA-07 (site privé) : zone de pelouses intéressante => Inventaire flore complémentaire pour mieux caractériser les enjeux

A partir de 2028

Mettre en place la surveillance à long terme de certains sites

- CHA-05 et CHA-06 (sites communaux)
- POC-04 (Site CCVA)
- Accotements routiers à Millet de printemps

Mettre en place la surveillance à long terme de certaines espèces, par la réalisation d'inventaires spécifiques à échéances régulières :

- Micromammifères aquatiques sur les cours d'eau : Musaraigne amphibie (*Neomys fodiens*) et Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) : Tous les 2 ans
- Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) sur les zones favorables : Tous les 5 ans
- Hirondelles et Martinets : Tous les 2 ans, à l'appui de partenaires (LPO et SOS Martinets). Dresser une cartographie des colonies
- Chiroptères : Tous les 2 ans

↘ Suivre le patrimoine bâti de la CCVA et des communes (Mairies, églises…)

↘ Lancer un appel à participation auprès des habitant.e.s, en particulier des coteaux

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Poursuivre l'acquisition des connaissances de la biodiversité	**Nombre de jours (*coordination et suivi*)**	**5***	**10***	**10***	**10***	**10***	**45**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
	Coût d'investissement (Réalisation des inventaires)	0	14 000 €	14 000 €	8 000 €	8 000 €	44 000 €
	Budget développement économique	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	5 000 €

***+3j service dév éco + 1 jour service SIG par année**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA, communes, entreprises (en fonction des sites à inventorier)
- **PARTENAIRES** :
  - DREAL, en tant que pilote du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine (SINP)
  - Associations naturalistes et bureau d'études pour la collecte, le traitement et l'actualisation des données (Caudalis, SEPANT, etc.), selon consultation
- **RÔLE DE L'EPCI** :
  - Pilote pour les sites communautaires
  - Coordinateur / Co-pilote pour les autres sites
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA, communes et élu.e.s, entreprises…

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Réalisation d'inventaires
- Résultats des inventaires

OUTILS ET RESSOURCES :

- SIG
- Cartographie interactive Lizmap (résultats de l'ABIC) : https://sepant.lizmap.com/cartes/index.php/view/map/?repository=biodiv&project=abic_ccva
- Bases de données des partenaires
- Documents de restitution des inventaires (rapports, cartographies…)

OBJECTIF 1 : Piloter, animer et évaluer l'action en faveur de la biodiversité

ACTION N°4 : Participer aux travaux et aux instances sur la biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

La Région Centre Val de Loire lance en 2025 l'élaboration de sa nouvelle Stratégie Régionale Biodiversité (SRB). En outre, le Département développe son schéma des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité.
Plusieurs autres acteurs créent et organisent des réseaux pour avancer sur la prise en compte du sujet.
Afin de conserver une dynamique de travail et une cohérence entre l'ensemble de ces stratégies, il est important de participer à ces différentes instances de dialogue.

OBJECTIFS :

- S'impliquer dans le projet de nouvelle SRB de la Région Centre-Val de Loire
- Rester informé des projets et stratégies menées aux différentes échelles

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

OFB

- Participer aux rencontres « Biodiversité et territoires » (3 jours, tous les 2 ans. Prochaine édition : 2027)
- Participer aux Assises Nationales de la Biodiversité (3 jours tous les ans)

ARB

- Participer aux évènements du réseau « Territoire Engagé pour la Nature » (1,5 jours par an en présentiel pour la cérémonie au printemps et une journée technique à l'automne)

Région

- Participer à l'écriture concertée de la nouvelle Stratégie Régionale Biodiversité : évènement de lancement en novembre 2025, puis ateliers thématiques et territoriaux au premier semestre 2026 (1 jour)
- Participer au COPIL Natura 2000 Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (0,5 jours par an) [Cf. action 25]

Département

- Participer au comité des partenaires du schéma des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité 2023-2032 (Concertation prévue tous les 2 ans)
- Participer au réseau technique départemental des chargés de mission et techniciens « Environnement / Espaces naturels » des EPCI et du PNR Loire-Anjou-Touraine

Autres partenaires

- LPO : Participer aux rencontres du Club U2B (Biodiversité et bâti)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Participer aux travaux et aux instances sur la biodiversité	**Nombre de jours**	**8**	**11**	**8**	**11**	**8**	**46**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget RH (inscription, hébergement, transport)	800	1000	800	1000	800	4 400 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : OFB, Région, Département, etc.
- **PARTENAIRES** :
  - CCVA
  - Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dans le cadre de la politique ENS
- **RÔLE DE L'EPCI** : Participer aux travaux
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Taux de participation aux différentes instances
- Suivi des objectifs et mise en œuvre des actions

OUTILS ET RESSOURCES :

- Comptes-rendus des temps de concertation
- Webinaire « politiques de biodiversité en région » : https://ged.fne.asso.fr/weblib/repositorySharing/publication.html?f199e02c-6ad6-444d-a8cd-8e3037df71ae

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

La planification est un véritable levier d'action en faveur de la biodiversité. Les futures révisions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) représentent une opportunité d'intégrer les enjeux de biodiversité identifiés sur le territoire et de les traduire en objectifs et règles opposables. Ils sont notamment des leviers majeurs pour lutter contre deux des grandes causes d'extinction de la biodiversité : l'artificialisation des milieux naturels et le dérèglement climatique

OBJECTIFS :

- Donner une suite opérationnelle et réglementaire aux enjeux et préconisations de l'ABiC
- Réduire l'artificialisation des sols
- Protéger les espaces naturels et les arbres remarquables

MODALITES OPERATIONNELLES

2026 – 2030

Participer aux réflexions du SCOT ABC sur une stratégie écologique territoriale

- La construction d'une stratégie écologique territoriale constitue la feuille de route recommandée par la fédération nationale des SCoT, pour intégrer les exigences de sobriété foncière dans une approche globale et cohérente avec le projet de territoire
- Le SCOT ABC engage des réflexions pour répondre à l'AMI LIFE BIODIV'FRANCE afin d'élaborer une stratégie écologique territoriale en 2026. La CCVA pourra prendre part à ses réflexions et travaux

Faire de la biodiversité un axe structurant de la révision du PLUi

- Orienter le cahier des charges pour la révision du PLUi
- Intégrer dans la mission de révision l'accompagnement par un.e écologue/naturaliste
- Croiser les données de l'ABiC avec le zonage du PLUi, pour faire ressortir des enjeux éventuels d'urbanisation et anticiper sur les éventuelles OAP spécifiques à prévoir
- Identifier les éléments remarquables (arbres remarquables, haies, zones humides, etc.) pour les protéger
- Mettre à jour et intégrer les connaissances sur les trames écologiques (verte et bleue, noire, etc.)
- Adosser un plan de paysage au PLUi lors de la prochaine révision
- Traduire les préconisations de l'ABiC dans le règlement, notamment (liste non exhaustive) :
  - ↘ *Créer des emplacements réservés pour l'acquisition de sites*
  - ↘ *Intégrer les linéaires de haies existants et à créer pour les préserver*
  - ↘ *Créer à minima une OAP thématiques (biodiversité, trame verte et bleue, trame noire…)*
  - ↘ *Inscrire le réseau de mares/certains secteurs à enjeux (CHA-03, LUS-06, MET-04)*
  - ↘ *Définir des règles contraignantes sur le sujet : imposer des revêtements perméables, etc.*
  - ↘ *Inscrire des sites en zone N : Zone préservée à la Boitardière, site POC-04….*

Développer des stratégies de gestion durable au travers des autres documents de planification :

- PCAET 2 : articuler biodiversité et enjeux climat-air-énergie à l'occasion de l'élaboration du 2ème PCAET de la CCVA
- SD EnR : Inscrire les enjeux de biodiversité au futur schéma directeur / mesurer les impacts des projets sur la biodiversité
- Autres ambitions politiques : Stratégie dév éco et tourisme, projet éducatif…

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Intégrer la biodiversité dans les documents de planification	**Nombre de jours**	**15***	**15***	**15***	**15***	**5***	**65**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement (Budget PCAET 2 et SDEnR -> déjà prévu hors budget « biodiversité »	0	0	0	0	0	0 €
	Budget Urbanisme	25 000 €	0	0	0	0	25 000 €
	Budget communication	0	0	0	0	1000	1000 €

***+ jours SCUP dans le cadre de la révision du PLUi (non chiffrés à ce stade**
*** + 3 jours service communication**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA / Service Urbanisme
- **PARTENAIRES** :
  - Communes
  - Groupement ABiC
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Elu.e.s / Agents de la CCVA et des communes

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Constitution d'un groupe de travail biodiversité
- Nombre de réunions du groupe de travail biodiversité
- Evolution du règlement
- Identification d'éléments remarquables et inscription au règlement
- Mise en place d'au moins une OAP thématique

OUTILS ET RESSOURCES :

- Guide « PLU(i) et Biodiversité, concilier nature et aménagement » – CEREMA
- Série de webinaires « L'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et les opérations d'aménagement : https://view.genially.com/63e37f4e39637c00198b1f4c
- Cycle de webinaires OAP et biodiversité
- Note technique « intégrer la trame verte et bleue dans les OAP » - centre de ressources Trame verte et bleue : https://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/integrer-la-trame-verte-et-bleue-dans-les-orientations
- REX sur le sujet : CC Chinon Vienne et Loire
- AAP plans de paysage chaque année (printemps)
- Travaux de France Nature Environnement sur les EnR : webinaires, guides…

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Dans le cadre de l'ABiC, il a été décidé de désigner des référents communaux, constituant un réseau biodiversité local. Un cycle de 4 formations avait notamment été proposé à ses membres, sur différentes thématiques.
Ce principe a été conservé pour l'élaboration du plan d'actions. L'intérêt de le maintenir pour la mise en œuvre du plan d'actions a été réaffirmé. Par ailleurs, 13 communes ont indiqué être intéressées par la poursuite et le développement d'actions d'animation du réseau, en particulier via de la formation.

OBJECTIFS :

- Faire vivre la démarche au niveau local
- Mobiliser et fédérer les communes et l'EPCI pour la mise en œuvre du plan d'actions
- Faire monter en compétence élus et services sur les sujets biodiversité
- Faire de la préservation de la biodiversité un sujet partagé

MODALITES OPERATIONNELLES

2026 – 2030

Maintenir et faire évoluer le réseau des référent.e.s communaux de la biodiversité :
Composition : élu.e.s, agents et/ou habitant.e.s des communes.
Fréquence de réunion : 2 à 3 fois par an

- Renouveler les référent.e.s suite aux élections municipales. Dans ce cadre, lancer un appel à participation pour permettre à davantage d'administrés d'être référent.e.s. et identifier des référents techniques sur chaque commune
- Elaborer une charte définissant le rôle de chacun et les modalités de rencontre du réseau (rythme de réunions annuelles, etc.)
- Solliciter des intervenants pour proposer des temps de formations et retours d'expériences (OFB, ARB, CNFPT…)
- Transmettre régulièrement un « flash info » d'informations institutionnelles et techniques aux membres du réseau*

Mettre en place d'un programme de formation annuel des élus et agents

- Poursuivre le programme de formation à destination des agents et élu.e.s, initié durant l'ABiC

Sujets de formation identifiés :

- Espèces Exotiques Envahissantes : temps de sensibilisation sur les fourmis envahissantes, formation Ambroisie avec la Fredon
- Police de l'environnement
- Règlementation espèces protégées
- Pollinisateurs
- Biodiversité et aménagement
- Gestion des cimetières
- Biodiversité et bâti
- Sciences participatives
- Surveillance des ilôts à sterne, en lien avec le CEN et la LPO

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Amplifier la dynamique de travail et d'échanges avec les communes	**Nombre de jours**	**6***	**6***	**6***	**6***	**6***	**30**
	Coût de fonctionnement (Intervention de partenaires extérieurs)	0	1000	1000	1000	1000	4000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget communication	300	300	300	300	300	1 500 €

***+1j service communication/an**

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - En fonction des sujets abordés, sollicitation de partenaires pour intervention ou retours d'expériences
  - Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dans le cadre de la politique ENS
  - Pour la formation : CNFPT, OFB…
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur et Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Agents et élus communaux

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de référent.e.s et évolution par rapport à 2021
- Fréquence et nombre de temps d'échanges
- Nombre de participant.e.s aux réunions des réseaux
- Développement et diffusion d'outils
- Nombre d'heures dédiées à l'accompagnement des communes
- Nombre de formations proposées
- Nombre de participants aux formations

OUTILS ET RESSOURCES

- Lettres d'informations
- Relevés de conclusion des temps d'échanges
- Catalogues de formations de divers organismes : OFB, CNFPT, CEN, FNAB…

ACTION N°7 : Encourager les pratiques favorables à la biodiversité en interne

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Encourager et accompagner les élus et agents communautaires à être exemplaires en termes de pratiques favorables à la biodiversité est un bon levier pour inciter les habitants de l'intercommunalité à agir en faveur du vivant.

OBJECTIFS :

- Faire de la prise en compte de la biodiversité un objectif partagé
- Adapter ses habitudes pour être plus vertueux dans son contexte professionnel

MODALITES OPERATIONNELLES

2026 – 2030

Encourager la prise en compte de la biodiversité en interne

- S'appuyer sur le groupe de travail « biodiversité, sol et eau », dans le cadre de la politique de transition écologique de la CCVA (TETE/PCAET)
- Développer une stratégie de communication interne sur la biodiversité
- Sensibiliser le personnel et les élu.e.s de la CCVA aux thématiques de biodiversité : organiser des ateliers "Fresque de la biodiversité », développer des temps de cohésion et de prise en compte de son environnement sur les sites communautaires, etc.
- Travailler en transversalité pour Intégrer des pratiques favorables à la biodiversité dès la conception des projets
- Solliciter l'avis du service Habitat-Transition Ecologique sur certains projets d'aménagement, permis de construire, plantations…

Former des agents et élu.e.s sur différentes thématiques

- Prévoir une première réunion d'information multi-sujets suite aux élections municipales, par exemple avant un conseil communautaire
- Construire un programme d'1 à 2 formations par an
- Former le service HTE à la fresque de la biodiversité et la proposer aux services, équipes communales, etc.
- Former les agents d'autres services aux enjeux de biodiversité dans leur métier : biodiversité et bâti, biodiversité et urbanisme…
- Privilégier les sujets suivants, dans l'ordre d'importance : Police de l'environnement, Biodiversité et bâti, Réglementation espèces protégées, Biodiversité et aménagement du territoire, Pollinisateurs...
- Poursuivre les interventions de partenaires en commission transition écologique : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), etc.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Encourager les pratiques favorables à la biodiversité en interne	**Nombre de jours**	**5**	**5**	**5**	**5**	**5**	**25**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget RH	1000€	1000€	1000€	1000€	1000€	5000€

+5j/an de participation des autres services

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** : Intervenants, prestataires
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur et Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Agents et élus de la CCVA

INDICATEURS D'EVALUATION

- Fréquence et nombre de temps d'échanges
- Nombre de participant.e.s aux réunions
- Nombre de formations destinées aux élu.e.s et agents chaque année
- Taux de participation aux formations / Nombre de personnes formées
- Développement et diffusion d'outils

OUTILS ET RESSOURCES

- Relevés de conclusion des temps d'échanges

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Il existe plusieurs dispositifs, labels, etc. qui récompensent l'action des collectivités en faveur de la biodiversité.
Y candidater est une opportunité de faire connaître les engagements d'un territoire, de valoriser le travail des acteurs (élu.e.s, agents, partenaires…) et d'aller plus loin dans la préservation du vivant.

OBJECTIFS :

- Mettre en lumière l'engagement des différents échelons du territoire en faveur de la biodiversité
- Valoriser le travail effectué
- Intégrer des réseaux de partage de connaissances, de bonnes pratiques…
- Être identifié comme territoire agissant en faveur de la biodiversité

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Faire reconnaître la CCVA comme « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) pour la période 2026-2028

Valoriser les dispositifs et actions existantes :
- Sites Natura 2000 et aires protégées du CEN CVL
- Refuges LPO existants

A partir de 2027

Candidater à des dispositifs de reconnaissance et mise en valeur de l'action en faveur de la biodiversité pour la CCVA et les communes, par exemple :
- « Capitales françaises pour la biodiversité »
- Label villes et villages étoilés [Cf Action 13]
- Label éco-jardin
- Label « Arbre remarquable de France »
- …

2028

Renouveler l'engagement TEN pour 3 ans

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Faire reconnaître l'action du territoire	**Nombre de jours**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**10**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** : Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA, Communes

INDICATEURS D'EVALUATION

- Reconnaissance de la CCVA comme Territoire Engagé pour la Nature » (TEN)
- Candidature aux dispositifs et labels existants
- Nombre de refuges LPO
- Nombre d'Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)

OUTILS ET RESSOURCES

- Concours Capitales Françaises de la biodiversité : https://www.ofb.gouv.fr/le-concours-capitale-francaise-de-la-biodiversite
- Label Eco-Jardin : https://www.label-ecojardin.fr/
- Programme Refuges LPO : https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo
- Entreprises engagées pour la Nature : https://www.ofb.gouv.fr/entreprises-engagees-pour-la-nature

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Stratégie et Planification

3 objectifs | 8 actions

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de jours	67	66	63	69	56	**321**

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement	0	2500	2500	2500	2500	**10000**
Investissement	0	14000	14000	8000	8000	**34000**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

AXE 2

Aménagement du territoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

AXE 2 Aménagement du territoire

OBJECTIF 4 : Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les opérations d'aménagement

ACTION N°9 : Systématiser la prise en compte du vivant dans les opérations d'aménagement de la CCVA

ACTION N°10 : Accompagner la prise en compte de la biodiversité par les acteurs locaux

ACTIONS

OBJECTIF 5 : Faire de la préservation du vivant une dimension majeure de certaines politiques sectorielles

ACTION N°11 : Végétaliser pour aménager et adapter le territoire aux enjeux climatiques et de biodiversité

ACTION N°12 : Renforcer la gestion écologique des espaces verts et de nature

ACTION n°13 : Etudier les impacts de l'éclairage public sur la biodiversité et agir pour les réduire

ACTION n°14 : Allier préservation des milieux humides et prévention des inondations

ACTION

OBJECTIF 6 : Cohabiter avec les autres vivants

ACTION N°15 : Comprendre les impacts des espèces exotiques envahissantes et agir pour les limiter

ACTION N°16 : Mettre en place des mesures pour mieux cohabiter avec les espèces locales

ACTION

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF 4 : Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les opérations

ACTION N°9 : Systématiser la p du vivant dans les opérations d'aménagement de la CCVA

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

La réalisation de travaux (construction, rénovation) et d'aménagement est susceptible d'impacter le climat et la biodiversité. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour faire face à ces enjeux, notamment lorsqu'elles réalisent des opérations. Parmi les solutions, la possibilité de s'appuyer sur les services par les écosystèmes via les solutions fondées sur la nature (SNF).

OBJECTIFS :

- Intégrer pleinement la prise en compte de la biodiversité dès l'amont des projets
- Trouver des solutions adaptées pour minimiser les impacts des projets de construction et d'aménagement sur la biodiversité
- Concilier les différents enjeux
- Garantir la cohérence des politiques publiques

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

GENERAL

- Intégrer la biodiversité dès la conception des projets
- Adapter les projets et l'existant en fonction des enjeux
- S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature (SNF)
- Elaborer une charte en faveur du vivant dans les projets

BATI :

- Rendre systématique les diagnostics préalables aux interventions sur le bâti de la CCVA (démolition, travaux, rénovation) : détection des chauves-souris… avec l'appui d'une association locale
- Poursuivre la convention existante avec SOS Martinets, pour la pose de nichoirs à martinet noir (*Apus apus*) lors des constructions et rénovations

EnR

- Toujours privilégier les toitures, parkings, espaces artificialisés ou des friches industrielles pour leur installation
- Se référer aux guides édités par France Nature Environnement (FNE)
- Signer la charte de FNE sur le photovoltaïque

AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ET FRICHES

- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement des zones d'activités et friches : extension de la Boitardière, Friche Mabille…
- Cibler les zones non construites dans les zones d'activités et travailler à les préserver, les relier et/ou les restaurer
- Valoriser la biodiversité des zones d'activités et les mesures mises en œuvre pour la préserver

SEQUENCE EVITER – REDUIRE - COMPENSER

- Être exemplaire sur l'application de la séquence Eviter – Réduire - Compenser dans les projets
- Être accompagné par un.e écologue pour le suivi et la mise en œuvre des mesures de compensation et d'accompagnement à la Boitardière

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Systématiser la prise en compte du vivant dans les opérations d'aménagement de la CCVA	**Nombre de jours**	20*	15*	15*	20*	20*	90
	Coût de fonctionnement	8700 €	8700 €	8400 €	2100 €	8700 €	36 600 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget ADT (bâtiments, voirie, gemapi et aménagement des ZAC)	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	25 000 €

***+ par an : 1j service Bâtiments, 1 jour service Gemapi, 2 jours service voirie, 4j chargée de mission pôle ADT**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - Général : Communes
  - Bâti : LPO, SOS Martinets, Pipistrelle et compagnie, Groupe Mammalogique 37, Cavités 37, etc.
  - EnR : FNE Centre-Val de Loire, etc.
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Accompagnateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Services, usagers

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de diagnostics réalisés au regard du nombre de projets portés
- Intégration au PLUi
- Suivi de la mise en œuvre des mesures de compensation

OUTILS ET RESSOURCES :

Voir page suivante

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

OUTILS ET RESSOURCES :

Général :

- Outil Sésame du CEREMA pour intégrer l'arbre dans les projets : https://sesame.cerema.fr/
- Outil Pogeis : https://pogeis.ofb.fr/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=((Nom%20de%20la%20campagne))

Bâti

- Outils BIODI-Bat
- Outil AURA
- Formation biodiv et bâti : https://fne-centrevaldeloire.org/actualites/une-formation-pour-accompagner-les-acteurs-du-bati-a-integrer-la-biodiversite-dans-leurs

- Club U2B et Portail biodiversité et bâti (5 guides sur le sujet) : https://www.biodiversiteetbati.fr/
- Replay webinaire « Rénovation des bâtiments publics et biodiversité » : https://fne-centrevaldeloire.org/actualites/webinaire-renovation-des-batiments-publics-et-biodiversite
- Replay webinaire FNE bâtiments publics : https://ged.fne.asso.fr/weblib/repositorySharing/publication.html?8c47c89f-f1d6-4dc0-83b6-ed3e4425ac7f
- Replay webinaire biodiversité & Rénovation énergétique des bâtiments : https://www.youtube.com/watch?v=a1I5djJAsoU

Voirie :

- Guide CEREMA sur l'adaptation de la gestion des bords de route, etc.
- Retours d'Expérience : Parc Naturel Régional de la Brenne pour la Cistude

Energies Renouvelables :

- Charte FNE
- Guides FNE

OBJECTIF 4 : Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les opérations

ACTION N°10 : Accompag[illegible] en compte de la biodivers[illegible] acteurs locaux

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Si la CCVA a la possibilité d'agir directement dans le cadre de ces compétences [Cf. Action n°9], elle n'a la maîtrise que d'une faible proportion du territoire et des opérations qui s'y déroulent.
D'autres acteurs ont un réel pouvoir d'action. Ils affichent souvent la volonté de faire, mais ne disposent pas toujours des informations, moyens et outils pour cela.
Les travaux menés dans le cadre de l'ABiC, puis de la construction du plan d'actions, ont fait ressortir un besoin d'accompagnement pour plusieurs d'entres eux : communes, propriétaires privés et porteurs de projets.

OBJECTIFS :

- Faire de la prise en compte de la biodiversité un objectif partagé sur le territoire
- Mettre en place les outils permettant d'accompagner les acteurs locaux dans cette optique

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Informer et guider les acteurs locaux
- Relayer les outils existants : Obligation Réelle Environnementale (ORE), etc.
- Développer une charte en faveur du vivant dans les projets
- Proposer des temps d'échanges, de formations et de retours d'expériences sur les pratiques/opérations réussies

2026

Propriétaires
- Travailler à transmettre des éléments à tous les propriétaires ayant donné leur accord pour les inventaires de l'ABiC, sous la forme d'une lettre d'information incluant des résultats et des préconisations, en collaboration avec les communes et les partenaires (DDT, groupement ABiC…)
- Proposer un temps d'échange « global », à l'appui d'un partenaire, incluant une visite sur un site

2027-2028

Communes
- Soutenir les communes dans la conception et le pilotage de certains projets et dossiers
- Conventionner avec une association partenaire pour de l'appui aux communes : Développement d'outils, de formations, montage de dossiers, etc.

Porteurs de projets privés
- Conseiller et guider les porteurs de projet (aménageurs, entreprises, bailleurs sociaux…) dans la prise en compte de la biodiversité
- Organiser des réunions de sensibilisation en amont des gros projets d'urbanisation

Propriétaires
- Conventionner avec une structure locale pour un dispositif de conseil et d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations, notamment pour les parcelles présentant un fort niveau d'enjeux dans un premier temps
- Valoriser l'engagement/les pratiques d'un.e propriétaire volontaire

2029-2030

Propriétaires / porteurs de projets privés
- Créer une aide communautaire à la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité : réalisation d'inventaires, fourniture de nichoirs, travaux, plantations…
- Mettre en avant les Obligations Réelles Environnementales (ORE) pour favoriser le maintien de pratiques favorables et sécuriser la préservation de sites en cas de vente…

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Accompagner la prise en compte de la biodiversité par les acteurs locaux	**Nombre de jours**	**12**	**12**	**12**	**8**	**8**	**52**
	Coût de fonctionnement (Accompagnement par une structure partenaire)	0	4500 €	6000 €	6000 €	6000 €	28 500 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :

Partenaires divers, en fonction des thématiques et acteurs visés :
- Associations locales (LPO, SEPANT…)
- Services et agences de l'Etat (DDT, DREAL, OFB…)
- Groupement ABiC pour les propriétaires privés

- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur et Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes, Propriétaires privés, porteurs de projets

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de propriétaires accompagnés
- Nombre de participant.e.s aux temps d'échanges
- Montant des aides versés

OUTILS ET RESSOURCES :

- Série de webinaires « L'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et les opérations d'aménagement : https://view.genially.com/63e37f4e39637c00198b1f4c
- Webinaire sur les ORE: https://www.youtube.com/watch?v=d40jhS3neGg

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5 : Faire de la préservation du vivant une dimension majeure de certaines politiques sectorielles

ACTION N°1 : Végétaliser pour aménager et adapter le territoire aux enjeux climatiques et de biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

La végétalisation est une solution durable pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre la sécheresse, l'implantation d'îlots de fraicheur, l'épuration de l'eau... Enfin, végétaliser répond également a un souhait fort de la part des habitants, exprimé lors de l'élaboration du programme d'actions

OBJECTIFS :

- Multiplier les plantations sur les espaces communaux et communautaires
- Adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique
- Réduire l'artificialisation des sols

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Adapter la végétalisation au territoire

- Rédiger un cahier des charges « végétalisation »
- S'engager à recourir systématiquement à la marque Végétal Local pour toute nouvelle plantation : inscription notamment dans les marchés publics
- Informer les communes sur le recours aux végétaux locaux : diffusion d'une liste d'essences, des guides « Planter local » et « Semer local » de l'ARB, des informations de la marque végétal local…
- Faire des préconisations pour la gestion des espaces verts de la CCVA et des communes : veiller à conserver des milieux ouverts, favoriser les messicoles, etc.
- Semer des messicoles sur les espaces communautaires

Végétaliser dans le cadre des projets communautaires et communaux

- Rendre les plantations systématiques dans le cadre de certains projets (développement des EnR…)
- Bassin de rétention du Haut Morier à Limeray
- Merlon de Chargé, à la Boitardière
- Zones d'extensions de la Boitardière

Planter des haies sur les sites communautaires

- Stations d'épurations
- Zone d'activité de la Boitardière

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5 : Faire de la préservation du vivant une dimension majeure de certaines politiques sectorielles

ACTION N° : Végétaliser pour aménager et adapter le territoire aux enjeux climatiques et de biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Végétaliser pour aménager et adapter le territoire aux enjeux climatiques et de biodiversité	**Nombre de jours**	**6**	**6**	**6**	**6***	**5**	**29**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement (plantations)	0	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA, Communes
- **PARTENAIRES** :
  - Service bâtiments et Voirie
  - OFB
  - Graines et Canopées : conseils et services de plantation
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Co-porteur, Accompagnateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Suivi du nombre de plantations
- Pourcentage des nouveaux plants « végétal local »

OUTILS ET RESSOURCES :

- Outil Sésame du CEREMA pour intégrer l'arbre dans les projets : https://sesame.cerema.fr/
- https://www.suivis-espaces-verts.fr/
- Boite à outils "Végétalisons ! en Centre - Val de Loire« de l'ARB
- Série de webinaire de l'ARB sur la végétalisation : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/agenda/l-heure-de-la-biodiv-vegetalisation-1/3-de-quoi-s-agit-il
- Pacte en faveur de la haie et AAPs reliés
- Dispositif « l'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine" - Fédération Départementale des Chasseurs du 37
- AAP Le fonds pour l'arbre
- https://labelhaie.fr/
- rapport du CGAAER sur les haies.
- AMI région sur les ilôts de chaleur
- PNA messicoles et « Espèces et communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers »
- Fiche technique-CCVA 02 de L'ABiC : Conservation de la flore messicole
- Fiche technique-CCVA 06 de L'ABiC : Plantation et entretien des haies

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5 : Faire de la préservation du vivant une dimension majeure de certaines politiques sectorielles

ACTION N° 21 : Renforcer la gestion écologique des espaces verts et de nature

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

A la faveur de la loi Labbé du 01 janvier 20217, et de son extension, les communes ont dû mettre en place une gestion de plus en plus écologique de leurs espaces verts, notamment à travers le zéro phyto.
Si la plupart vont aujourd'hui plus loin que la seule application de la réglementation, des adaptations pourraient encore être réalisées en faveur de la biodiversité. D'autant que, comme l'a démontré l'ABIC, les sites gérés par la CCVA et les communes sont susceptibles de fournir de nombreux services écosystémiques et accueillent parfois une riche biodiversité, à l'image des bords de routes.

OBJECTIFS :

- Favoriser une gestion des espaces verts adaptée aux enjeux de biodiversité
- Réduire le coût et la pénibilité d'entretien des espaces verts

MODALITES OPERATIONNELLES

	2026	2027 – 2028	2029-2030
Général	- Prendre en compte les enjeux de biodiversité dans le renouvellement du marché espaces verts de la CCVA	- Créer une cartographie des espaces verts de la CCVA et des communes - Etablir un document partagé entre la CCVA et les communes pour guider la gestion des espaces verts, assorti de recommandations (Favoriser les plantes vivaces, éviter le fleurissement en pot…)	
Bâtiments et Cycle de l'eau	**Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion des espaces verts** - Faire évoluer les pratiques de tonte lorsque cela est possible : prairies fleuries, fauche tardive et avec export, gestion différenciée…	**Travailler sur une charte pour la gestion des digues de Loire, en lien avec les partenaires** (CD 37, EPL, CEN CVL…)	
Voirie	**Poursuivre la gestion adaptée des zones de présence du Millet de printemps** (*Milium vernale subsp. scabrum*) : ↘ Site NAZ_07 ↘ bords de Loire - Etendre la gestion, en fonction des résultats du suivi de l'espèce [Cf. action 3]	**Réaliser un diagnostic des enjeux de biodiversité liés à la voirie** - Repérer/cartographier les secteurs à enjeux, notamment pour les espèces remarquables : ↘ Millet de printemps ↘ Azuré du Serpolet : AMB-07, RD1 entre NAZ et NOI, Boitardière, LUS-01 et LUS-02 - Estimer le temps passé à l'entretien des espaces verts	**Adapter la gestion, l'aménagement et la signalisation aux résultats** : semis de mélanges adaptés aux contraintes d'entretien, équipements sécurisant la traversée de la faune (batrachoducs, etc.), fermeture temporaire de certains tronçons…
TE	**Mettre en place la gestion écologique de la zone préservée à la Boitardière** : fauchage, semis	**Pérenniser la gestion écologique de la zone préservée à la Boitardière**	

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Renforcer la gestion écologique des espaces verts et de nature	**Nombre de jours**	**4***	**4***	**2***	**2***	**3***	**15**
	Coût de fonctionnement (création d'outils ?)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget Voirie	A définir					

***+ 1j service Voirie et 1j service SIG**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - Communes, Conseil Départemental, Bailleurs sociaux, propriétaires privés, SEPANT, SHT, Agriculteurs, Entreprises, CNFPT, ARB…
  - Service Voirie
  - CD 37, Associations environnementales pour le sujet « mortalité des amphibiens » (SEPANT, CAUDALIS, CPIE, SHT)
  - CEN CVL
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Usagers, Elus, services techniques

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Mode de gestion des espaces verts

OUTILS ET RESSOURCES :

- Retour d'expérience : le cimetière de Durtal (49)
- Fiche technique-CCVA 04 de l'ABiC : Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts
- Fiche technique-CCVA 08 de L'ABiC : Gestion agropastorale des écosystèmes
- Guide CEREMA sur l'adaptation de la gestion des bords de route pour la biodiversité

OBJECTIF 5 : Faire de la préservation du vivant une dimension majeure de certaines politiques sectorielles

Action n°13 : Etudier les im l'éclairage public sur la bi agir pour les réduire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Selon l'Observatoire national de la biodiversité, 85 % du territoire métropolitain est soumis à une pression lumineuse « forte » à « très forte ».
Plus de 60% des organismes invertébrés et presque 30% des vertébrés sont actifs au moins en partie la nuit. La lumière artificielle a d'importants impacts sur leurs cycles de vie (capacité à se déplacer, à se reproduire…). Sur le territoire, la plupart des communes ont réduit des amplitude horaires de l'éclairage publique, en réaction à l'augmentation du coût de l'éclairage. Si les objectifs poursuivis sont avant tout de réaliser des économies d'énergies, ces politiques ont un impact positif sur la biodiversité. Toutefois, les pratiques varient d'une commune à l'autre, il paraît intéressant de développer une action globale et coordonnée dans ce domaine.

OBJECTIFS :

- Connaître l'impact de la pollution lumineuse
- Réduire l'impact de la pollution lumineuse

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Réduire les impacts de l'éclairage public, en lien avec les communes

- Relayer des informations aux communes (guide ANPCEN…)
- Poursuivre et accélérer le relampage en tenant compte de la biodiversité
- Tendre vers une harmonisation des pratiques d'éclairage entre les communes et la CCVA : Faire une proposition d'harmonisation en différenciant le pôle de centralité (Amboise, Nazelles, Pocé) et en tenant compte des différents besoins

2027

Réaliser une étude de la trame noire et des pollutions lumineuses (recours à un.e apprentie ou un.e stagiaire).

- Réaliser un état des lieux des données
- Étudier les différentes méthodologies existantes pour réaliser une trame noire
- Proposer la méthodologie la plus adaptée au territoire et la mettre en application
- Identifier les points noirs prioritaires
- Croiser les résultats de la Trame Noire avec ceux de la TVB

Plusieurs éléments seront à prendre en compte (Liste non exhaustive) :

- *Adaptation de l'éclairage aux horaires d'activités de la faune (Une demie heure au crépuscule et à l'aube)*
- *Installer des détecteurs de mouvements sur les zones sensibles comme les passages piétons*
- *Diriger l'éclairage uniquement sur l'objet à éclairer (vers le bas)*
- *Eviter d'éclairer les rivières et le ciel*
- *Changer le matériel*
- *Faire évoluer les modalités des heures d'éclairage*
- …

2028-2030

Porter une candidature de la CCVA et des communes au label « Villes et villages étoilés » [Cf. Action 8]

Mettre en œuvre les préconisations issues de l'étude trame noire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Etudier les impacts de l'éclairage public sur la biodiversité et agir pour les réduire	**Nombre de jours**	**5**	**15***	**15***	**5**	**5**	**45**
	*Coût de fonctionnement**	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement (Réalisation et mise en œuvre de l'étude trame noire)	0	12 000	0	0	0	12 000 €
	Budget RH (apprenti ou stagiaire)	A définir pour le recours à un.e stagiaire ou apprenti.e					
	Budget Voirie	0	0	A définir selon plan de charge et réalisations déjà portées par le service ?			

***+ 5j service Voirie et 2j service SIG durant l'étude**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA et communes
- **PARTENAIRES** :
  - Service voirie
  - L'association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)
  - Les prestataires d'éclairage public : SIEIL, etc.,
  - Le CEN en site Natura 2000
  - La Gendarmerie
- **RÔLE DE L'EPCI** :
- **CIBLES DE L'ACTION** :

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de points lumineux passé en éclairage favorable à la biodiversité par an
- Réalisation de l'étude trame noire

OUTILS ET RESSOURCES :

- Guide technique pour lutter contre la pollution lumineuse à l'échelle des collectivités (OFB), Guide trame noire
- Guide ANPCEN
- Informations sur le label villes et villages étoilés
- Dossier thématique Eclairage et biodiversité sur le site de l'ARB : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/comprendre/dossiers-thematiques/eclairage-et-biodiversite
- Fonds verts : aides pour la rénovation du parc d'éclairage public ainsi que la réduction de la pollution lumineuse dans une approche de trame noire. https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/dfeb-accompagner-la-strategie-nationale-biodiversi/

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5 : Faire de la préservation du vivant une dimension majeure de certaines politiques sectorielles

Action n°14 : Allier préservation des milieux humides et prévention des inondations

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité majeurs. En France, 2/3 de la superficie des zones humides a été détruite depuis le début du 20 ème siècle. Leur préservation est une priorité dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.
Le Val d'Amboise peut agir via sa compétence eau potable, la GEMAPi et la gestion des eaux pluviales sur certains secteurs

OBJECTIFS :

- Désimperméabiliser les sols
- Réduire les volumes d'eau pluviales dans les réseaux

MODALITES OPERATIONNELLES

Général
- Intégrer les données de biodiversité en amont de la construction des contrats territoriaux avec les syndicats, dans le cadre de la GEMAPI
- Travailler à la gestion intégrée des eaux pluviales au sein des projets de la CCVA et des communes

2026-2027

Gestion des eaux pluviales :
- Accompagner la commune de Limeray dans le projet de transformer le bassin de rétention du haut Morier en espace pédagogique
- Etudier les possibilités de mettre en valeur les bassins de récupération des eaux pluviales à la Boitardière (dans le cadre de la compensation zones humides notamment)

2028-2029

Actualiser la cartographie des zones humides par le service SIG
- Repartir de l'inventaire qui a été fait en amont du PLUi par la SEPANT et s'appuyer dessus

Renaturer les interfaces sol/eau
- Faire des propositions d'actions de mise en place de biodiversité sur les zones de protection des captages d'eau potable (filtrage, épuration, etc.)
- Paysager les bassins d'eaux pluviales
- Créer des zones tampons pour la quantité et la qualité dans certains secteurs (abords des bassins d'eau pluviale…)

2030

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Allier préservation des milieux humides et prévention des inondations	**Nombre de jours**	**3***	**3***	**3***	**3***	**3***	**15**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+ chaque année : 2j service cycle de l'eau, 1j service SIG et 3j service voirie**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA (Services CDE, SCUP et HTE)
- **PARTENAIRES** :
  - Service Cycle de l'eau
  - Syndicats de rivière
  - Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - Etablissement Public Loire
  - DDT Fluviale
  - Associations environnementales (SEPANT, CAUDALIS…)
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Accompagnateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA, Communes

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Evolution de traitement paysager des bassins
- Type de gestion des eaux pluviales dans les projets
- Données collectées

OUTILS ET RESSOURCES :

- Sujet de la GIEP : retours d'expériences de l'ADAC
- Guide GEMAPi et paysage : https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2019-03/gemapi-paysage-guide-amf-valhor.pdf
- Gemapi et biodiversité, vers une approche intégrée ? : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/05/3_cotita_gemapi_biodiv_mh_et_inondation_v0.pdf
- Guide Gestion des eaux pluviales et biodiversité : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Articles/fichiers/Gestion_des_eaux_pluviales_et_biodiversite/ouvrages_eaux_pluviales_biodiversite_arbidf.pdf

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

L'introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) est une des 5 causes majeures d'extinction de la biodiversité. Ces espèces ont différents impacts sur la biodiversité locale, les activités et la santé humaine. L'Etat, les collectivités et les acteurs locaux s'organisent pour apporter des réponses concrètes à cette problématique, qui un sujet majeur pour les habitants et élus locaux. La CCVA souhaite renforcer son action en ce sens.

OBJECTIFS :

- Mieux comprendre le fonctionnement de ces espèces et leur intégration dans les écosystèmes locaux
- Faire connaître ces espèces
- Limiter leurs impacts sur la biodiversité et les activités humaines

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Général

- Participer au groupe de travail espèces exotiques envahissantes Centre-Val de Loire coordonné par le Cen CVL et CBNBP
- Mener une action préventive : Informer, former et sensibiliser la population, les élus et les agents [Cf. Axe 4]
- Mener une action curative pour certaines espèces (voir ci-dessous)
- Désigner et former des référent.e.s locaux EEE
- Adhérer à la Fredon Centre-Val de Loire, pour bénéficier d'informations techniques et réglementaires, de conseils et outils sur les végétaux et notamment l'ambroisie
- Rédiger une charte EEE globale pour les communes… avec l'identification des espèces, les bonnes pratiques pour agir....

2026

Faune

Frelons à pattes jaunes :

- Poursuivre le dispositif de prise en charge des frais de destruction et enlèvement de nids de frelons à pattes jaunes (*Vespa velutina*)

Fourmis invasives :

- Participer au projet FIVALO dès 2026

Chenilles processionnaires

- Signaler la présence de chenilles processionnaires via la plateforme dédiée

Flore

Ambroisies :

- Participer au Comité Départemental Ambroisie
- Signaler la présence d'Ambroisie via la plateforme dédiée

2027 -2030

Faune

- Etudier les possibilités d'agir sur d'autres espèces : Moustique Tigre, Ragondin…
- Relai des actions/dispositifs

Flore

Jussie, Berce, Ailante, Renouée…

- Arrache/traitement systématique si présence avérée sur les sites gérées par la CCVA
- Relai des actions/dispositifs existants (DDT fluviale, ARS…)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Comprendre les impacts des espèces exotiques envahissantes et agir pour les limiter	**Nombre de jours**	**5***	**7***	**9***	**9***	**9***	**39**
	Coût de fonctionnement	14 000 €	14 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	76 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+ 1j SIG par an**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA, FREDON
- **PARTENAIRES** :
  - CBNBP et CEN et le groupe de travail Espèces Exotiques Envahissantes qu'ils coordonnent
  - L'ARS et la DDT, qui copilotent le plan d'action de lutte contre les ambroisies
  - Le Pays Loire Touraine (CLS interrompu en octobre 2024, mais ressources créées réutilisables)
  - La FREDON
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants, élus, agents

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Suivi signalements et destruction des nids de frelons
- Suivi signalement et destruction des autres espèces
- Création et diffusion d'outils
- Formations : nombre, nombre d'heures, nombre de participants…

OUTILS ET RESSOURCES :

Voir page suivante

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

OUTILS ET RESSOURCES :

Général :

- Les groupes de travail EEE en région Centre-Val de Loire et le portail de ressources dédié
- Un cycle de conférences du Collège de France sur les espèces exotiques envahissantes. Le Collège de France a organisé, de mai à juin 2025, un cycle de conférences dédié aux espèces exotiques envahissantes.Ce cycle propose une approche différente, avec des éléments de langage intéressants, illustrés par des exemples complets : https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/cours/les-invasions-biologiques

Ambroisie :

- Plateformes de signalements Ambroisie et guide de prise en main https://signalement-ambroisie.atlasante.fr
- Site de l'observatoire des ambroisies : https://ambroisie-risque.info/
- Divers outils de communication et de formation : https://ambroisie-risque.info/outils/ ainsi que la boite à outil dédiée aux référents : https://ambroisie-risque.info/outils/boite-a-outils-du-referent-ambroisie/
- Une exposition de 11 kakémonos de la FREDON pour animer les évènements (foire aux plantes, journée de la biodiversité, marché, etc.) ou pour sensibiliser les enfants à l'école ou au centre de loisirs avec l'exposition Captain Allergo

Chenilles processionnaires :

- Plateformes de signalements chenilles processionnaires : https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/
- Charte des bonnes pratiques de lutte : https://www.calameo.com/read/0073542811e4f7766e969?page=1
- Site de l'observatoire des chenilles processionnaires : https://chenille-risque.info/observatoire-des-chenilles-processionnaires/

Moustique Tigre :

- https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/moustique-tigre-espace-collectivites-0

Plantes invasives

- Formation sur la reconnaissance et la gestion des plantes invasives chaque année, organisée par le groupe de travail EE et menée par le CBN BP (reconnaissance) et le CEN et la Fédé de pêche (gestion)

ACTION N°16 : Mettre en place des mesures pour mieux cohabiter avec les espèces locales

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Au-delà des EEE, il arrive que la cohabitation avec certaines espèces locales soit difficile, pour elles comme pour les activités humaines. Des mesures simples peuvent être prises pour limiter ces nuisances.

OBJECTIFS :

- Agir pour atténuer les nuisances provoquées par certaines espèces aux activités humaines
- Agir pour atténuer les nuisances provoquées par les activités humaines à certaines espèces

MODALITES OPERATIONNELLES

2026, 2027, 2028

Pigeons

- Limiter la présence des pigeons sur les bâtiments publics et dans les églises, sans nuire à d'autres espèces. Rouvrir les clochers fermés pour limiter leur présence et poser des nichoirs à chouettes effraies à la place

Feu d'artifice

- Faire des propositions davantage en adéquation avec les enjeux de biodiversité

Chauves-souris

- Colonie de Grands Rhinolophes au Château Gaillard : suivi et accompagnement par la LPO
- Sujet sur les clochers des églises

Reptiles

- Relayer le dispositif « l'appel, pas la pelle » de la SHT, pour éviter la destruction d'individus d'espèces protégées

Ruchers

- S'engager à ne plus porter de projet d'installation de ruchers, pour limiter la concurrence sur l'accès à la nourriture avec les espèces sauvages
- En parallèle, augmenter les superficies de nourrissage pour les abeilles : semis de plantes mellifères…

Hérisson

- Relayer le projet « Libérons le Hérisson » de la LPO pour la réouverture des jardins : https://www.lpo.fr/lpo-locales/lpo-centre-val-de-loire/nos-actions/especes-emblematiques/liberons-le-herisson

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Mettre en place des mesures pour mieux cohabiter avec les espèces locales	**Nombre de jours**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**5**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA et communes
- **PARTENAIRES** :
  - Communes
  - Associations naturalistes (SHT, LPO…)
- **RÔLE DE L'EPCI** :
- **CIBLES DE L'ACTION** : Elus, habitants, Entreprises, particuliers

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Pose de nichoirs : nombre…
- Nombre de ruchers
- Superficie semée avec des mélanges mellifères…

OUTILS ET RESSOURCES :

- https://www.arthropologia.org/blog/abeilles-sauvages#
- https://www.inrae.fr/actualites/concurrence-alimentaire-entre-abeilles-sauvages-domestiques
- https://www.sht37.fr/
- https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/serpents-l-appel-pas-la-pelle
- https://www.aspas-nature.org/wp-content/uploads/2013/06/Chouette-effraie-ASPAS.HD_.pdf
- REX installation nichoir à effraies : https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/actualite/nichoir-a-effraie-dans-le-clocher/

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Aménagement du territoire

3 objectifs | 8 actions

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de jours	56	63	63	54	54	**290**

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement	37200	28700	40400	34100	40700	**181 100**
Investissement	0	22000	10000	10000	10000	**42 000**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

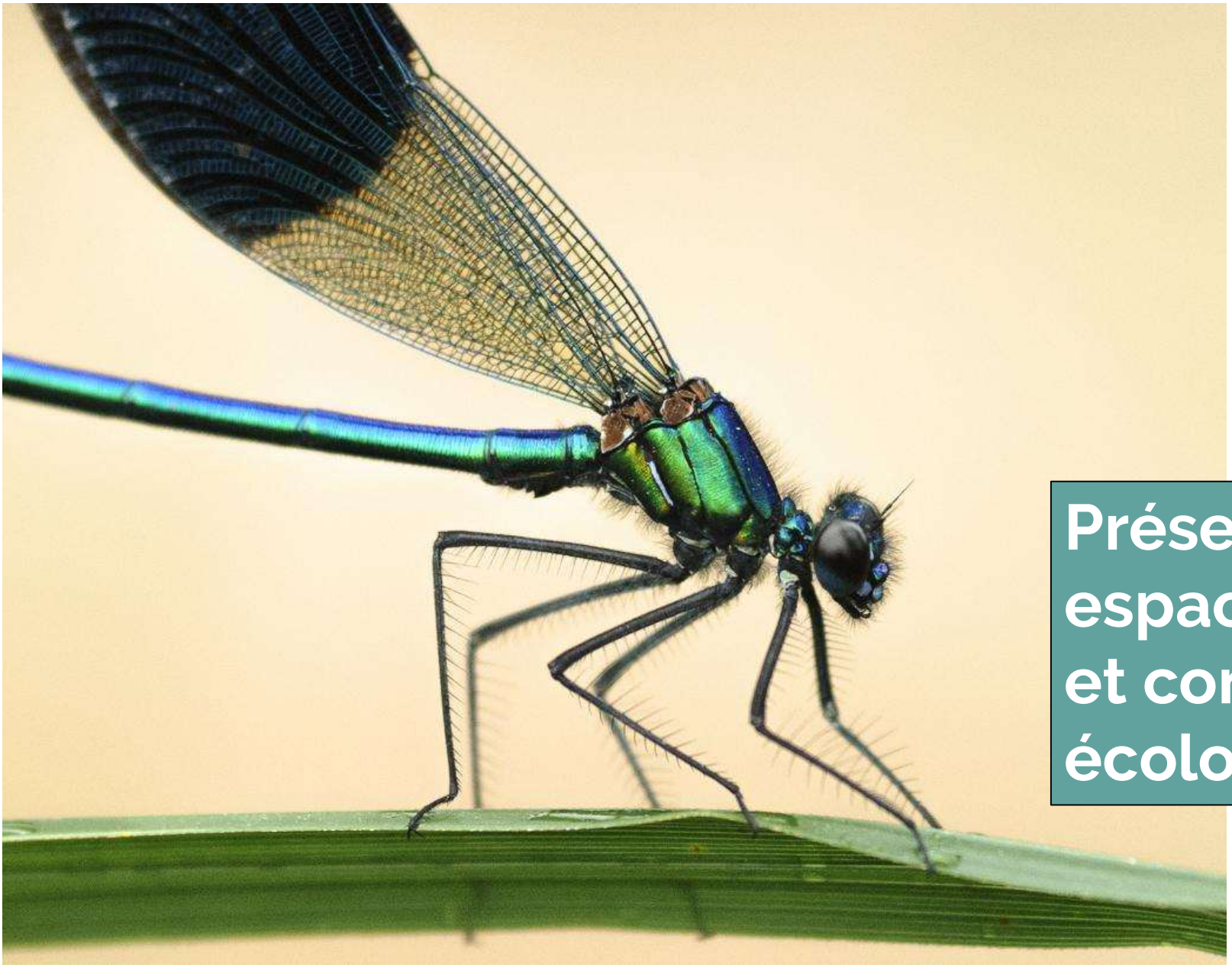

AXE 3

Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

AXE 3 Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques

OBJECTIF 7 : Préserver et restaurer les espaces de biodiversité

ACTION N°17 : Agir pour une gestion pérenne et adaptée des sites à enjeux

ACTION N°18 : Restaurer des sites communautaires et communaux à enjeux

ACTIONS

ACTION N°19 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques du territoire

ACTION N°20 : Préserver et gérer les forêts en faveur de la biodiversité

ACTION N°21 : Préserver et gérer les espaces agricoles en faveur de la biodiversité

OBJECTIF 8 : Recréer des espaces de biodiversité

ACTION n°22 : Renaturer des espaces artificialisés

ACTION

ACTION n°23 : Reconnecter des réservoirs de biodiversité

OBJECTIF 7 : Préserver et restaurer les espaces de biodiversité

ACTION N°17 : Agir pour une gestion pérenne et adaptée des sites à enjeux

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Le territoire du Val d'Amboise présente deux éléments marquants et à enjeux : la Loire et le massif forestier d'Amboise. En fonctionnant avec un réseau d'habitats variés, ils forment un maillage structurant et riche de biodiversité. Ce sont ces petits sites remarquables qui sont les plus menacés et doivent être préservés en priorité : zones de pelouses sèches et de friches, prairies, îles de Loire, etc.
Des mesures de conservation et de gestion appropriées doivent y être mises en place.

OBJECTIFS :

- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des sites
- Maintenir les habitats naturels et les populations d'espèces présentes
- Valoriser le patrimoine naturel du Val d'Amboise

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Organiser l'action

- Se rapprocher des partenaires identifiés : Conservatoire d'Espaces Naturels, Conseil Départemental, Région, DREAL…
- Travailler sur le cahier des charges pour un diagnostic

2027

Faire un diagnostic préalable :

- Caractériser les sites (définition de la friche…), les enjeux et les surfaces concernées
- Etudier les meilleures options pour chaque site (acquisition, conventionnement, Obligation Réelle Environnementale (ORE) Contrat Natura 2000, MAEC…)
- Mettre en place une veille foncière
- Mobiliser les éleveurs (communication/ porte à porte…) : appel à candidature, appui des partenaires…
- Rechercher des financements

2028-2030

Acquérir des sites à enjeux fort (ABiC) et mettre en place les options retenues pour leur gestion

- CHA-05 : Acquisition des parcelles attenantes *(ZL 0015, 0016, 0018)* pour l'extension du site
- NAZ-01 : Acquisition face au risque de changement de propriétaire et en lien avec le niveau d'enjeu
- NLL-11 : Acquisition car l'enjeu est très fort
- CAN-01 : Acquisition des parcelles attenantes pour l'extension du site
- STO : Acquisition des parcelles en bord de ramberge

Conventionner avec les propriétaires et un.e éleveur pour mettre en place l'éco-pâturage sur un réseau de sites ouverts

Les îles de Loire

- ↘ Ile de Négron (NAZ-05)
- ↘ Ile de la Noiray
- ↘ La Roche Saulue (LIM-01)
- ↘ Ile Perchette (NOI-12)

Les sites alternants zones ouvertes et fourrés (friches) :

- ↘ NOI-07, SOU-11, NLL-18, CHA-02, MOS-04, plusieurs sites à Cangey et à Montreuil, zone préservée à la Boitardière
- ↘ Pelouses CHA-06, POC-03

Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), qui permettent de jouer sur la consommation locale

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Agir pour une gestion pérenne et adaptée des sites à enjeux	**Nombre de jours**	**6**	**20**	**20**	**15**	**15**	**76**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement (Diagnostic préalable)	0	10 000 €	0	0	0	10 000 €
	Budget foncier (Acquisition)	0	0	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €

***+ 3j par an service foncier**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA, CEN
- **PARTENAIRES** :
  - Communes
  - CEN CVL (Programme Pasto Loire…) : expérience sur le foncier, etc.
  - Plusieurs acteurs peuvent accompagner la CCVA et la conseiller, notamment les structures ayant réalisé l'ABiC
  - Conseil Départemental
  - Etat : Domaine Public Fluvial, DREAL
  - Propriétaires des sites
  - Eleveur(s) volontaire(s)
  - SEPANT (Programme éleveurs de biodiversité)
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes, Eleveurs

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Mise en place de l'action
- Surface préservée par gestion en éco-pâturage

OUTILS ET RESSOURCES :

- Règlement européen sur la restauration de la nature (fonds pour la restauration…)
- Plan Loire Grandeur Nature
- Exemples d'actions de conservation de pelouses calcicoles dans le Loir-et-Cher et en Normandie. Le Conservatoire d'Espaces Naturels semble un interlocuteur privilégié. https://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/en-petite-beauce-le-conservatoire-d-espaces-naturels-va-preserver-la-biodiversite-des-pelouses-calcaires / https://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/restauration-et-gestion-des-coteaux-calcaires-par-leco-paturage
- Mesures agro-environnementales : dispositif qui permet d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles peuvent être une réponse à apporter sur des zones à enjeux forts, comme les prairies de Pocé-sur-Cisse. https://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac
- Plan d'action friches organisés par les Fédérations des Associations Viticoles du Loir et Cher et de l'Indre et Loire et de la Sarthe en partenariat avec les Chambre d'Agriculture du Loir et Cher et de l'Indre et Loire.
- Webinaire sur les ORE: https://www.youtube.com/watch?v=d40jhS3neGg

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

L'ABiC a permis d'associer un niveau d'enjeux et des préconisations à chaque site inventorié.
Pour certains sites dont la maîtrise foncière est publique, des actions de restauration sont préconisées.

OBJECTIFS :

- Accueillir de nouvelles espèces à moyen et long terme
- Conserver les sites
- Créer un réseau de sites remarquables

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2027

Organiser l'action

- Se rapprocher des partenaires identifiés
- Etudier avec eux les modalités de l'action
- Inscrire les sites au PLUi (zonage spécifique, règlement adapté…)

Accompagner les projets de restauration en cours

- Projet d'aménagement de la peupleraie de Noizay (projet en cours avec le SMB Cisse)

2027-2028

Restaurer des sites remarquables

- CHA-05 – Le Verdeau (propriété communale) : pelouses sablo-calcaires typiques des terrasses alluviales supérieures de la Loire. Potentiel de restauration jugé excellent + site situé dans la ZSC FR2400548 : « La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes »

- POC-04 - pelouses sableuses du Prieuré (propriété communautaire). L'habitat étant en bon état de conservation, il pourrait accueillir d'autres espèces patrimoniales typiques de ces milieux. Plusieurs espèces végétales menacées mais non protégées, pourraient facilement être introduites dans cette pelouse, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs chances de survies sur le territoire.

- LIM-03 - La prairie d'août (propriété communal) : restaurer la prairie en faisant évoluer les pratiques de gestion

2029-2030

Etudier la possibilité de restaurer d'autres espaces :

- Travailler à la diversification des plantations de peupliers, peu attractives pour la biodiversité, et généralement implantées dans des secteurs de prairies humides

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Restaurer des sites communautaires et communaux à enjeux	**Nombre de jours**	**6**	**10**	**5**	**5**	**5**	**35**
	Coût de fonctionnement	0	5000 €	2000 €	2000 €	2000 €	11 000 €
	Coût d'investissement (restauration du site communautaire et appui aux communes)	0	5000 €	2000 €	1000 €	1000 €	9 000 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - SEPANT, qui a formulé les préconisations
  - CEN CVL
  - Ligeria Nature accompagne les actions de restauration de milieux naturels, dont la restauration de pelouses calcaires
  - CDC Biodiversité
  - DREAL, avec des liens avec la Stratégie régionale Aires Protégées
  - CDC Biodiversité
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA, Communes

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Restauration des sites
- Suivi du nombre d'espèces sur site

OUTILS ET RESSOURCES :

Plusieurs sources de financements identifiées :

- Contrat Natura 2000 (Site Loire)
- Dotation rurale
- Fonds vert
- CRST (10% biodiversité)
- Appel à Projet fonds MAIF pour le vivant – Nature : https://entreprise.maif.fr/engagements/environnement/fonds-maif-pour-le-vivant/appel-a-projets
- AAP « Nature 2050 » de la CDC Biodiversité
- Règlement européen sur al restauration de la nature qui permettra peut être de disposer de fonds pour la restauration…
- Webinaire sur les ORE: https://www.youtube.com/watch?v=d40jhS3neGg

OBJECTIF 7 : Préserver et restaurer les espaces de biodiversité

ACTION A18-2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques du territoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité majeurs. En France, 2/3 de la superficie des zones humides a été détruite depuis le début du 20eme siècle. Leur préservation est une priorité dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et l'adaptation au dérèglement climatique.
Sur le Val d'Amboise, la trame bleue s'articule autour de la Loire et ses affluents, ainsi qu'une multitude de zones humides et points d'eau de tailles variées. C'est en particulier ce réseau « secondaire », de plus en plus menacé, qu'il convient de préserver et restaurer.

OBJECTIFS :

- Restaurer et préserver un réseau de milieux aquatiques viables
- Utiliser les SFN pour préparer le territoire au dérèglement climatique

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Rivières

Général

- Etudier la possibilité d'action avec les syndicats et le CEN sur les différentes actions
- Prendre contact avec l'association des propriétaires riverains de l'Amasse

Suivre les actions portées par les acteurs du sujet

- Restaur de l'Amasse et création d'une « rivièratione sauvage » (2026) [Portage syndicat de l'Amasse]
- Révision du contexte hydrologique de la ramberge, dans le cadre du contrat territorial de bassin 2024-2029

Mares

Agir pour structurer un réseau de mares fonctionnel à l'échelle du territoire

- Améliorer la connaissance du réseau de mares
- Faire le lien avec les obligations d'infiltration à la parcelle avec les milieux plus ou moins en eau
- Préserver et gérer les mares identifiées par l'ABiC : AMB_01, AMB-03, CAN-01, LUS-04, MET-01 (site attenant), MET-08, NLL-12, NLL-14, NOI-04, STO-05, SOU-01, SOU-03, SOU-13, STR-01, STR-03
- Renforcer le réseau, en lien avec les préconisations ABiC :
  - ↘ Mare à l'est de la Boitardière : restauration
  - ↘ AMB_02 : Création de mares et ornières
  - ↘ AMB-08 : Création d'une seconde mare
  - ↘ LUS-03 : restauration et création d'une seconde mare
  - ↘ NLL-02 : Création d'une nouvelle mare
  - ↘ NLL-09 : Potentiel de restauration important !
  - ↘ NOI-15 : création de 2-3 mares « en filet », dont une près de la Cisse
  - ↘ MOS-02 : créer une deuxième mare
  - ↘ STO-01 : création
  - ↘ STO-09 : implantation d'une roselière et d'une phragmitaie

- Créer une aide à la création et restauration de mare pour les particuliers (accompagnement technique et financier)

Autres

Préserver des prairies humides (voire les restaurer) :

- ↘ POC-01 : mettre en place un statut de protection réglementaire (ENS, Réserve naturelle…)
- ↘ NAZ-01 (Prairies du Bazonneau), Prairies de Pocé, etc.
- ↘ NLL-011 (Prairie de la Grande Ganche)
- ↘ NAZ09 : acquisition et mise en valeur

Mettre n œuvre des mesures de compensation pour les zones humides dans le cadre de l'aménagement de la Boitardière

Préserver des sites en faveur des espèces sensibles
Odonates : STR-02, STR-03

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Préserver et restaurer les milieux aquatiques du territoire	**Nombre de jours**	**10***	**10***	**5***	**5***	**5***	**35**
	Coût de fonctionnement (Accompagnement par un prestataire pour la création de mares et pour la mise en œuvre des compensations)	0	3000	15 000	12 000	12 000	42 000 €
	Coût d'investissement (création de mares sur des sites communautaires et aide à la création sur la base de 20% plafonné à 2000 euros	5000	2000	2000	2000	2000	13 000 €

***+ 10j service chargée de mission pôle ADT** ***+ 10j service chargée de mission pôle ADT**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : Syndicats de rivière / CCVA (GEMAPI) / Communes
- **PARTENAIRES** :
  - Syndicats de rivière
  - Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - CD 37 : Plan Départemental des mares de Touraine
  - CEN CVL
  - SEPANT/FNE : Objectif mares
  - SHT : conseils et interventions
  - GABBTO
  - Chambre d'agriculture
  - Syndicat des propriétaires de peupleraies
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Coordinateur, Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : CCVA, Communes

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de mares restaurées/créées

OUTILS ET RESSOURCES :

SAGE / SDAGE

- Contrats territoriaux de bassin
- Plan départemental en faveur des mares
- Objectif mares : https://cdpne.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=7714fa720b6b450f8037855faafdbbc4
- REX : règlement de la CC Chinon Vienne et Loire sur les mares
- Plan mare : https://www.snpn.com/wp-content/uploads/2025/06/2025_05_Plan_Actions_Mares_SNPN.pdf
- Centre de ressources cours d'eau : https://professionnels.ofb.fr/fr/node/138
- Réseau rivière : reseauxrivieres.org
- Guide « Les outils de protection du patrimoine naturel » de l'ARB (disponible à partir de 2026)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Les forêts, qui couvrent 31 % du territoire hexagonal, sont un milieu clé pour la biodiversité. Elles abritent 70% de la flore française, 120 espèces d'oiseaux, et 130 espèces d'arbres. Protéger les forêts, c'est ainsi participer à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Le Val d'Amboise est particulièrement concerné par le sujet, avec la forêt d'Amboise. Le massif, d'une emprise de plus de 6000 hectares, abrite plusieurs espèces remarquables et mériterait d'être davantage inventorié [Cf. action 3]. Des mesures de gestion pourraient par ailleurs y être développées. Un travail en ce sens semble envisageable avec les différentes gestionnaires.

OBJECTIFS :

- Mieux connaître la biodiversité des forêts du Val d'Amboise
- Adapter leur gestion en fonction des enjeux de biodiversité
- Accompagner et soutenir les forestiers pour préserver la biodiversité

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Connaître les acteurs du monde sylvicole et les associer à la démarche
- Organiser un temps d'échange autour des enjeux de biodiversité en forêt d'Amboise
- Développer des actions en lien avec ces acteurs

Sur la partie domaniale (Bois de la Moutonnerie), participer au travail mise en place avec l'ONF
- Traduire les enjeux et objectifs au sein du plan de gestion du site
- Développer certaines mesures : mise en place d'ilots de sénescence, d'arbres à cavités, etc.

Créer du lien avec les gestionnaires forestiers privés et les accompagner dans la prise en compte de la biodiversité
- Développer les échanges avec les gestionnaires forestiers privés
- Développer une charte de bonnes pratiques
- Proposer des formations techniques

Mettre en place des mesures en faveur de la biodiversité
- Identifier des parcelles en vue de les laisser en libre évolution, en lien avec les gestionnaires
- Mettre en place des îlots de sénescence sur certains secteurs : NAZ_05, iles de Loire, etc.
- Créer de nouvelles mares et dépressions en forêt [Cf action 19]

Accompagner et relayer les projets des partenaires
- Projet vielle forêts (Sylvae) porté par le CEN CVL

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Préserver et gérer les forêts en faveur de la biodiversité	**Nombre de jours**	**0**	**0**	**5**	**5**	**5**	**15**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA / Gestionnaires de forêt privés / ONF
- **PARTENAIRES** :
  - Associations environnementales (Semeurs de forêts, ASPAS…)
  - DDT pour mieux connaître les Plans Simples de Gestion
  - SAFER
  - CD 37
  - DDT fluviale
  - CEN CVL
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes, Forestiers

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Réalisation d'inventaires complémentaires
- Rédaction et signature de la charte de bonnes pratiques
- Superficie du massif d'Amboise concerné par des mesures en faveur de la biodiversité et son évolution

OUTILS ET RESSOURCES :

- Retour d'expérience de la CC TOVAL : recrutement d'un chargé de mission affecté à la forêt (forêt privée à enjeux

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Les zones agricoles constituent la majeure partie du territoire. Les possibilités d'actions de la CCVA restent limitées dans ce domaine, alors même que certaines pratiques ont un impact majeur sur la biodiversité (augmentation de la superficie des parcelles, usage de pesticides…)

Dans le cadre de son action en faveur de la biodiversité, la CCVA peut toutefois initier une dynamique de travail sur le sujet, notamment en se rapprochant des acteurs du monde agricole et en s'appuyant sur des partenaires compétents.

OBJECTIFS :

- Mieux connaître la biodiversité des milieux agricoles du Val d'Amboise
- Sensibiliser, accompagner et soutenir les acteurs du monde agricole pour préserver la biodiversité

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Connaître les acteurs du monde agricole et les associer à la démarche
- Obtenir de chaque Mairie la liste des propriétaires et exploitants agricoles
- Organiser une rencontre avec les acteurs du monde agricole, dont la biodiversité pourrait être l'un des sujets
- Être présent lors d'évènements agricoles (fermes expo…)

Accompagner et relayer les projets agricoles intégrant pleinement la biodiversité
- *Projet agroécologique à la Richardière – Amboise (en lien avec le lycée agricole)*
- *Projet d'Agroforesterie à Saint-Ouen-les-Vignes – La Corbinière*
- *Extension du Potager des Ormes à Nazelles-Négron*
- …

Recréer un maillage de haies sur les plateaux agricoles, associées à des bandes enherbées, pour limiter l'érosion et favoriser la biodiversité

Impulser un travail pour une plus grande prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles. Parmi les pistes :
- Encourager/aider la mutation de l'agriculture (cultures alternatives, conversion au bio…)
- Encourager/soutenir les pratiques d'élevage extensif, notamment via la mise en œuvre de Mesures agro-environnementales sur certains sites [Cf. action 17]
- Utiliser la transformation des pratiques agricoles comme moyen de restaurer les écosystèmes
- Démontrer que l'utilisation de pratiques alternatives (bio…)
- Mener des réflexions autour de l'approvisionnement par du Bio et du local pour les ALSH et les crèches, la mise en place d'une cuisine centrale…

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Espaces agricoles	**Nombre de jours**	**0**	**0**	**3**	**5**	**5**	**13**
	Coût de fonctionnement	0	0	2000 €	2000 €	2000 €	6 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - Chambre d'agriculture
  - Syndicats agricoles
  - Agriculteurs/exploitants agricoles
  - Fédération de Chasse d'Indre-et-Loire
- **RÔLE DE L'EPCI** : Accompagnateur, Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs/exploitants agricoles

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Organisation d'échanges avec les acteurs du monde agricole
- Nombre de participants
- Linéaire de haies recréés

OUTILS ET RESSOURCES :

- PAAT de la CCVA

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

Certains sites artificialisés présents sur le territoire pourraient être renaturés ou faire l'objet d'opérations de désimperméabilisation. C'est notamment le cas des friches industrielles, qui constituent des opportunités de renouvellement urbain ou de renaturation importants et des cours d'école, qui sont souvent très minérales.

OBJECTIFS :

- Réduire l'artificialisation des sols
- Recréer des îlots de fraîcheur
- Adapter le territoire au dérèglement climatique

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Renaturer une partie du site de la friche Mabille dans le cadre de son aménagement

Laissé à l'abandon depuis plusieurs décennies et largement arboré, le site abrite certainement une biodiversité intéressante. Par sa superficie de près de 2 hectares en zone urbaine, il offre de multiples possibilités d'aménagement. Une partie du site pourrait faire l'objet de renaturation.

- Dresser l'état des lieux des enjeux (inventaires…)
- Etudier les options pour le devenir du site, en intégrant les enjeux de biodiversité : laisser-faire, usagers, classement au PLUi…
- Pour le service HTE, être associé aux résultats des études/inventaires réalisés et faire des propositions en faveur de la biodiversité

Renaturer les secteurs des zones d'activités appartenant à la CCVA (plantation, désimperméabilisation…)

- Identifier les zones pouvant être désimperméabilisées
- Protéger les arbres existants avant l'aménagement des sites
- Réintégrer des arbres complémentaires et haies arborées (zone de fraîcheur, détente, puits de carbone…)
- Veiller à choisir des variétés adaptées et à prévoir l'entretien
- Recréer des points d'eau sur les sites aménagés, afin de retrouver des micro-habitats
- Traiter les continuités écologiques sur les sites : place de la clôture et ses modifications…

Accompagner les projets de désimperméabilisation et réaménagement de cours d'école des communes

- Accompagner les projets de réaménagement des cours d'école, dans le cadre du fonds de concours. Des projets sont identifiés à Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse

Transformer la STEP de Cangey en zone favorable à la biodiversité, dans le cadre de sa destruction

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Renaturer des espaces artificialisés	**Nombre de jours**	**6***	**10***	**10***	**5**	**5**	**36**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	*Coût d'investissement**	0	0	0	0	0	0 €
	Budget zones d'activités	A définir selon études en cours					0 €

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA, Communes
- **PARTENAIRES** :
  - Entreprises
  - Associations environnementales, ARB
  - Communes / Conseil Départemental / Région
  - Etablissements scolaires
  - CAUE, ATU, Ecologues, paysagistes…
  - La CDC Biodiversité, dont l'une des missions et d'acquérir des sites « dégradés » pour les renaturer.
  - Graine Centre et ses adhérents instituteurs
  - Graines et Canopées
  - CDC Biodiversité
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes, entreprises

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Surfaces désimperméabilisées
- Surfaces renaturées
- Intégration d'une dimension « environnementale » au projet d'aménagement de la friche Mabille

OUTILS ET RESSOURCES :

- Outil « Mutafriches » de l'ADEME, pour identifier les usages adaptés à la friche (pour friches industrielles ou urbaines)
- Fonds friche, mobilisable pour la renaturation totale ou partielle
- Webinaire "renaturation en ville« : https://dai.ly/x90ncx2
- Sujet des sols : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/plein-phare-sur-les-sols-en-centre-val-de-loire
- Boîte à outils ARB désimperméabilisation/renaturation des cours d'écoles => : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/agir/les-boites-outils-pour-passer-l-action/cours-d-ecoles-des-espaces-rafraichir
- AMI Ilots de fraîcheur
- Retours d'expériences des écoles de Blois et Tours : « Cours oasis », opération « mini-forêt » réalisée par Luciole – Luc Vancrayelynghe (https://www.lupaysage.fr/)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE :

L'ensemble des trames écologiques forme un réseau essentiel pour la circulation des espèces, qui leur permet d'assurer leur cycle de vie . L'ABiC a permis d'identifier certaines ruptures des continuités écologiques sur le Val d'Amboise. Un travail de reconnexion est à faire entre le massif forestier au sud et la Loire, centrale, ainsi que du nord à la Loire, où la trame verte est actuellement lâche et disparate.

OBJECTIFS :

- Recréer des corridors écologiques
- Renforcer la Trame Verte et Bleue
- Permette la circulation des espèces

MODALITES OPERATIONNELLES

2027-2030

Travailler à la reconnexion entre les réservoirs de biodiversité

- Etudier la mise en œuvre de corridors écologiques dans le cadre des projets d'aménagement du territoire
- Recréer des corridors au sein de la zone d'activités de la Boitardière, notamment entre la zone préservée et les bois de Chargé, pour permettre la circulation de l'Azuré du Serpolet
- S'appuyer sur le projet de renouvellement de la friche Mabille pour développer un corridor jusqu'à la Loire (Coteaux, Parcs de Nazelles-Négron, Maison de l'Habitat, Loire)

Préserver et renforcer le maillage de haies existant

- Dresser une cartographie du maillage existant
- Planter (ou laisser en libre-évolution) 1 km de linéaire par an sur les sites communaux de l'ABiC :
  - ↘ *AMB-01 : renforcer le réseau de haies autour de la mare*
  - ↘ *AMB-07 : renforcer le réseau de haies*
  - ↘ *MET-02 : le long du chemin qui mène au château*
  - ↘ *MET-03 : restaurer des continuités écologiques*
  - ↘ *NAZ-02 : renforcer le maillage*
  - ↘ *POC-02 : densifier la Trame verte*
  - ↘ *SOU-06 : nouvelle haie et diversification de l'existant*
  - ↘ *SOU-08 : doubler et diversifier la haie existante*

Mener un travail sur les autres trames : trame blanche, trame brune, etc.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Reconnecter des réservoirs de biodiversité	**Nombre de jours**	**0***	**3***	**3***	**3***	**5***	**14**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	2000	2000	2000	2000	2000	10 000 €
	Budget zones d'activités	7000 (haie autour du crématorium)	A définir selon études en cours				

***+ 2j chargée de mission pôle ADT / + 2j service développement économique / +1j service cycle de l'eau / + 2j service voirie**

PILOTAGE DE L'ACTION :

- **PILOTE** : CCVA – service urbanisme et planification
- **PARTENAIRES** : Région Centre-Val de Loire
  - ARB
  - Fédération des chasseurs du 37
  - Associations environnementales (SEPANT, CPIE Touraine-Val de Loire, Ligeria Nature…)
  - Réseau Haies France (Anciennement AFAC-Agroforesterie)
  - Syndicats agricoles, Chambre d'agriculture, agriculteurs
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes, Acteurs agricoles

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Etude des trames
- Intégration au PLUi
- Evolution du nombre de « points noirs » identifiés

OUTILS ET RESSOURCES :

- Centre de ressources trame verte et bleue : https://www.trameverteetbleue.fr/
- Note du CEREMA « La Trame verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme »

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Préservation des espaces, espèces et continuités écologiques

2 objectifs | 7 actions

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de jours	28	53	51	43	45	**220**

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement	0	8000	17000	14000	14000	**53000**
Investissement	7000	19000	8000	7000	7000	**48000**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

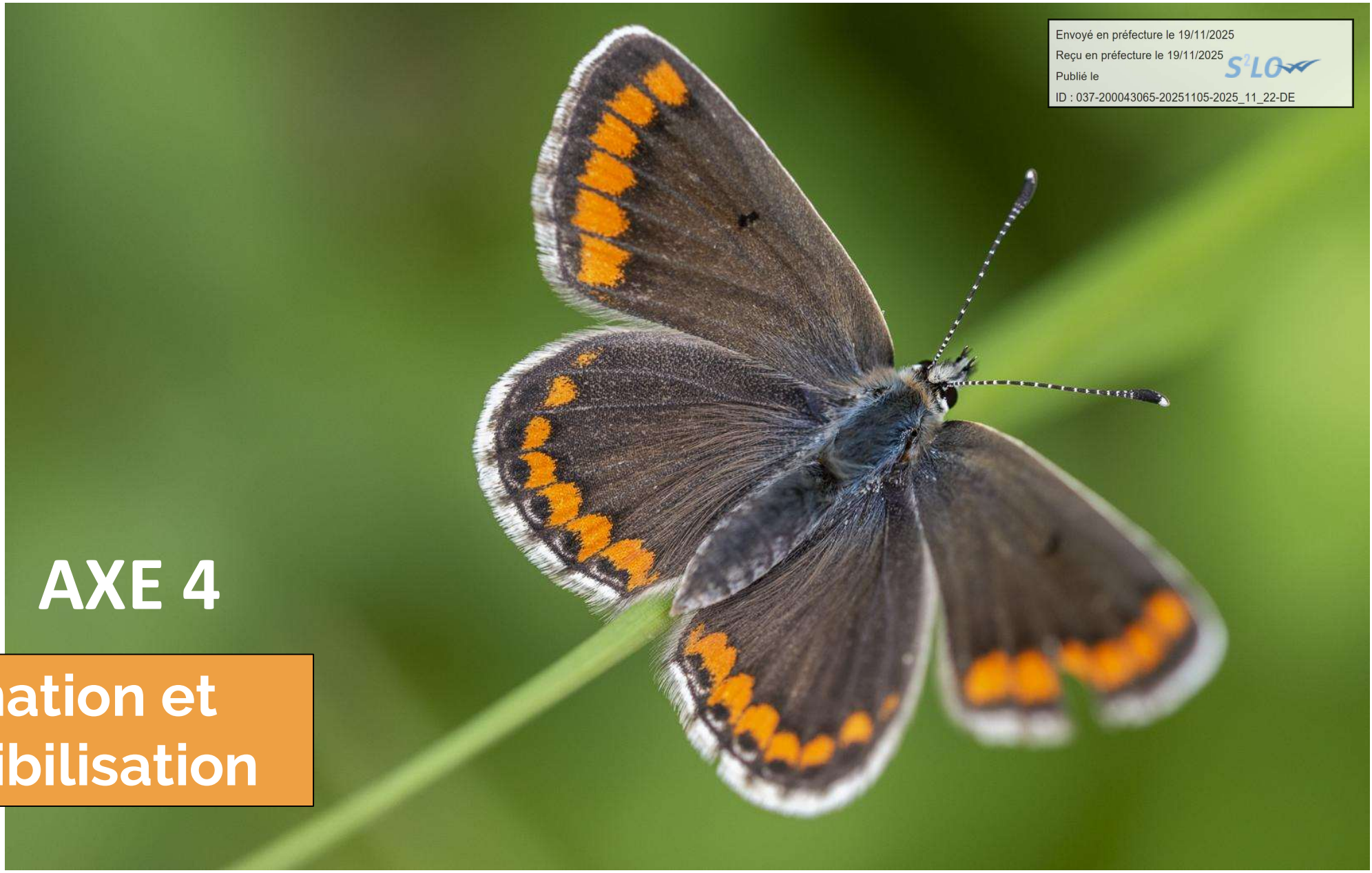

AXE 4

Animation et sensibilisation

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

AXE 4 Sensibilisation

OBJECTIF 9 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte de la biodiversité

ACTION N°24 : Accompagner les habitants dans le cadre de la Maison de l'Habitat — ACTION

ACTION N°25 : S'adresser aux autres acteurs et les encourager à agir

OBJECTIF 10 : Sensibiliser et impliquer différents publics à la préservation de la biodiversité

ACTION N°26 : Sensibiliser et éduquer le jeune public à la préservation de la biodiversité — ACTION

ACTION N°27 : Multiplier les supports de sensibilisation

ACTION N°28 : Développer un programme d'animations et évènements

OBJECTIF 11 : Valoriser et faire découvrir le patrimoine naturel local

ACTION N°29 : Coordonner un réseau d'itinéraires de mise en valeur du patrimoine naturel

ACTION N°30 : Intégrer la biodiversité dans la stratégie touristique locale

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 9 : Accompagner différents publics dans la prise en compte de la biodiversité

ACTION N°24 : Accompagner les habitants dans le cadre de la Maison de l'Habitat

CONTEXTE

La CCVA développe une Maison de l'Habitat : un lieu unique pour toutes les demandes des particuliers relatives à leur habitation (démarches d'urbanisme, logement, espace extérieur, gestion durable des ressources). La biodiversité sera l'un des thèmes de cette Maison, à travers la thématique « J'agis pour mon environnement ». Ce projet est ainsi une opportunité de développer du conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans le bâti et la gestion des jardins

OBJECTIFS

- Informer et accompagner les habitants sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets de construction/rénovation et la gestion des espaces extérieurs
- Faire de la Maison de l'Habitat un support pédagogique : utiliser les murs, l'espace extérieur, jardin témoin…
- Développer des outils adaptés, variés et s'adressant à différents publics (habitants, jeune public, professionnels…)

MODALITES OPERATIONNELLES

Général

- Accompagner l'accueil de la Maison de l'Habitat dans la prise en compte de la thématique biodiversité
- Relayer les outils et dispositifs des partenaires sur les sujets biodiversité
- Créer des outils et supports thématiques [Cf. action 27]
- Développer un espace en ligne

2026

Créer une permanence avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

- Construire et expérimenter le dispositif ; présence physique d'un.e salarié.e une fois par trimestre
- Créer de la documentation thématique sur le sujet

Développer un espace extérieur de démonstration

- Aménager l'espace pour présenter différentes manières de gérer son jardin en faveur de la biodiversité
- Présenter des aménagements en faveur de la petite faune (nichoirs…)

Accompagner et conseiller les particuliers dans l'aménagement et la gestion de leur jardin par des partenaires

- Mettre en place le dispositif prévu avec la Maison de la Loire d'Indre-et-Loire, dans cadre de la convention passée avec la structure
- Travailler au développement de propositions complémentaires avec d'autres partenaires

2027

Généraliser les dispositifs d'accompagnement et de conseils aux particuliers

2028-2030

Pérenniser les dispositifs d'accompagnement

Travailler à la création d'une aide à la réalisation de travaux/d'aménagements en faveur de la biodiversité.
Exemples : fourniture de nichoirs, plantations…

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Accompagner les habitant.e.s dans le cadre de la Maison de l'Habitat	**Nombre de jours**	**15**	**15**	**10**	**8**	**10**	**58**
	Coût de fonctionnement (permanences biodiversité et bâti)	4000 €	7000 €	7000 €	7000 €	7000 €	32 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - LPO Centre-Val de Loire
  - Maison de la Loire d'Indre-et-Loire
  - Autres partenaires travaillant sur l'environnement etc.
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants, usagers du territoire, professionnels, scolaire, etc.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de jours / d'heures d'accompagnement et conseil
- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de visiteurs

OUTILS ET RESSOURCES

- Outils des partenaires à relayer :
  - ↘ SOS Martinets : plaquette…
  - ↘ LPO : Guide Biodiversité et rénovation énergétique, programme refuge…
  - ↘ ARB : boîte à outils végétalisons, portail biodiversité…
  - ↘ Fredon : Plaquettes Ambroisie
  - ↘ …
- Retour d'expérience du muséum de Bourges sur les chiroptères
- REX : dans le Loiret : https://www.larep.fr/saint-jean-de-la-ruelle-45140/travaux-urbanisme/la-societe-afl-foessel-d-amilly-invente-les-volets-sauveteurs-d-oiseaux-et-recoit-un-prix-national_13837893/

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 9 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte de la biodiversité

ACTION N° 23 : S'adresser aux autres acteurs et les encourager à agir

CONTEXTE

La plupart des sites du territoire sont des propriétés privées. Par ailleurs, plusieurs sites naturels sont aussi le support d'activités diverses (tourisme, loisirs, etc.)
Il apparaît primordial de s'adresser aux propriétaires, usagers et gestionnaires, pour avoir un impact significatif en faveur de la biodiversité. En particulier :

- Les entreprises
- Les usagers de la Loire : Activités nautiques, tourisme, etc.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les propriétaires, gestionnaires et usagers de la nature aux enjeux de biodiversité
- Développer les échanges avec ces acteurs pour la recherche et l'application de mesures de préservation de la biodiversité dans le cadre de leurs activités

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Sensibiliser les usagers de la Loire et les encourager à agir

Plusieurs activités liées à la Loire ont un impact plus ou moins direct sur la faune et la flore du fleuve. En période estivale, le succès reproducteur des oiseaux nicheurs, en particulier les sternes, dépend fortement des dérangements

- Organiser un temps d'échange avec les usagers du fleuve (Kayak, bateliers…)
- Relayer et appuyer les actions des partenaires pour la protection des espèces de Loire : panneautage et sensibilisation par la LPO et le CEN CVL
- Expérimenter des opérations de surveillance, de la formation… en lien avec le CEN et la LPO sur ce sujet

Sensibiliser les Entreprises et les encourager à agir

- Poursuivre la rubrique « Transition écologique » de la lettre d'information développement économique, en faisant régulièrement des focus sur la biodiversité
- Organiser des temps d'informations et d'échanges à destination des entreprises
- Développer des supports de communication dédiés
- Mettre en avant les bonnes pratiques d'entreprises locales

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 9 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte de la biodiversité

ACTION N°23 : S'adresser aux autres acteurs et les encourager à agir

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
S'adresser aux autres acteurs et les encourager à agir	**Nombre de jours**	**7***	**3***	**3***	**3***	**3***	**19**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+ 5j service développement économique**

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA, Communes
- **PARTENAIRES** :
  - ARB
  - Acteurs agricoles : Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles…
  - Usagers de la Loire : LPO, Maison de la Loire, CEN…
  - Entreprises : CCI Touraine, Groupements d'entreprises…
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Entreprises, usagers de la Loire

INDICATEURS D'EVALUATION

- Organisation de temps d'échanges
- Nombre de temps d'échanges organisés
- Nombre de participants aux temps d'échanges
- Parution de la lettre d'information du développement économique

OUTILS ET RESSOURCES

OBJECTIF 10 : Sensibiliser et impliquer différents publics à la préservation de la biodiversité

ACTION N°26 : Sensibiliser et éduquer le jeune public à la préservation de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE

Sensibiliser à l'écologie et au respect du vivant est essentiel pour rendre les citoyens plus respectueux de la nature et de la biodiversité. Cette sensibilisation doit être réalisée à tous les âges, et en particulier auprès des plus jeunes.
Lors de l'ABiC, il a été proposé une série d'animations auprès des scolaires et dans les ALSH. Les associations du groupement ont fait part de bons retours, et les écoles ont régulièrement indiqué souhaiter davantage d'animations sur les sujets biodiversité. Par ailleurs, 61% des répondants à l'enquête biodiversité souhaitent que des activités de sensibilisation à la biodiversité soient mises en place dans les écoles.

OBJECTIFS

- Eduquer à l'environnement

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2030

Mettre en place un programme d'animation dans les écoles et ALSH chaque année

- Conventionner avec des associations pour la réalisation d'un volume d'animations chaque année, dans lequel écoles et ALSH piocheraient
- 2026 :

➔ Trimestre 1 et 2 : Organiser la programmation
➔ Trimestre 3 (rentrée scolaire) : lancement
➔ Prévoir un volume de 10 animations la première année, pour 5 établissements. Compter 1 jour pour 2 animations.

- 2027 : Adapter le dispositif, en fonction des résultats

Mettre en place des aires éducatives terrestres

- Construire le projet et se rapprocher de l'OFB pour être accompagné à ce sujet
- Cibler en priorité des terrains communaux

↘ NAZ : NAZ_02
↘ STO : la commune souhaiterait en mettre une en place

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Sensibiliser et éduquer le jeune public à la préservation de la biodiversité	**Nombre de jours**	**5***	**8***	**8***	**8***	**8***	**37**
	Coût de fonctionnement	3000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	23 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+ 5j service enfance-jeunesse**

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA, Ecoles et Communes
- **PARTENAIRES** :
  - Aires éducatives Terrestres : OFB
  - Animations : Pôle XXI, Bul' de Môme, Acteurs associatifs : Maison de la Loire d'Indre-et-Loire ASPAS, Pipistrelle&Cie, SHT, Graines et Canopées,SOS Martinets, structures de groupement ABiC…
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Scolaires / Jeune public

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'animations par an
- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre d'aires éducatives créées

OUTILS ET RESSOURCES

- https://www.ofb.gouv.fr/les-aires-terrestres-educatives
- Sites des acteurs associatifs

SENSIBILISATION

OBJECTIF 10 : Sensibiliser et impliquer différents publics à la préservation de la biodiversité

ACTION N°27 : Multiplier les supports de sensibilisation

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CONTEXTE

La sensibilisation est essentielle pour faire prendre conscience des enjeux de biodiversité au plus grand nombre. Un volet important était développé dans le cadre de l'ABiC. L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre et pérenniser cette dynamique, en développant une série de supports variés.

OBJECTIFS

- Poursuivre et amplifier la dynamique de sensibilisation des habitant.e.s du Val d'Amboise
- Informer sur les sujets biodiversité
- Développer des outils adaptés à différents publics

MODALITES OPERATIONNELLES

2027-2030

Grand public

Optimiser l'utilisation des supports existants

- Pérenniser la lettre « biodiv'Actus » à destination des habitants (parution chaque saison)
- Publier des informations dans les bulletins municipaux
- Proposer un supplément biodiversité détachable et contenant des bonnes pratiques pour le magazine du Val d'Amboise

Développer de nouveaux supports d'information

- Créer des fiches thématiques sur différents sujets à retrouver dans le cadre de la Maison de l'Habitat
  - ↘ Le travail des agriculteurs / la gestion des forêts
  - ↘ Nourrir/accueillir la biodiversité
  - ↘ Création, gestion été entretien des mares et cours d'eau
  - ↘ Végétaliser / Semer local
  - ↘ EEE
- Créer et relayer des expositions
  - ↘ Faire circuler l'exposition créée avec les photos de l'ABIC
  - ↘ Créer une exposition photos grand format
  - ↘ Créer d'autres expositions
  - ↘ Faire venir des expositions sur le territoire
- Utiliser le support vidéo : Diffuser les vidéos « ABiC »
- Créer des panneaux pédagogiques

Communes et élus

Optimiser l'utilisation des supports existants

- Pérenniser le « flash info » d'informations techniques transmis au réseau des référents biodiversité

Développer de nouveaux supports

- Créer une boîte à outils en ligne sur le sujet biodiversité (liste de contacts, ensemble des fiches…)
- Créer des panneaux d'informations :
  - ↘ Sur des sites communaux, pour mettre en avant des modes de gestion : SOU-08…
  - ↘ Sur les milieux et les espèces, dans le cadre de l'aménagement d'itinéraires de décopuvertes
- Créer des fiches techniques différents sujets
  - ↘ Chasse
  - ↘ Dépôts sauvages
  - ↘ Espèces protégées
  - ↘ Gestion et entretien des cours d'eau
  - ↘ Gestion des haies
  - ↘ Plantations
  - ↘ EEE
  - ↘ Zonages réglementaires [Cf. action 25]
  - ↘ La gestion des cimetières
  - ↘ La réglementation agricole: distances à respecter entre champs et habitations, zones de non traitement, arrachage des haies…
  - ↘ Les EnR : Agrivoltaisme

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 10 : Sensibiliser et impliquer différents publics à la préservation de la biodiversité

ACTION N°27 : Multiplier les supports de sensibilisation

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Multiplier les supports de présentation	**Nombre de jours**	**15***	**8***	**8***	**8***	**8***	**47**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €
	Budget communication	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €	7500 €

***+ 5j service communication**

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA
- **PARTENAIRES** :
  - Structures du groupement ABiC
  - Communes
  - Autres structures environnementales pouvant accompagner la CCVA dans la réalisation de supports : SHT, ASPAS, Pipistrelle&Cie, etc.
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants, usagers du territoire, élus, communes

INDICATEURS D'EVALUATION

- Parution des lettres d'informations
- Audience des lettres d'informations
- Création de supports
- Réalisation de l'exposition grand format
- Nombre de commune ayant accueilli l'exposition biodiversité

OUTILS ET RESSOURCES

- Des expositions conçues par les partenaires sont mobilisables et peuvent être présentées :

↘ exposition sur les chauves-souris de la région Centre-Val de Loire dans le cadre du PNA Chiroptère, etc.
↘ Exposition sur le lien entre la biodiversité et l'humain de l'ARB : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/idees-actions/emprunter-l-exposition-la-biodiversite-et-nous

- Plusieurs acteurs développent des outils et supports de communication et sensibilisation : ASPAS, Pipistrelle&Cie, Maison de la Loire, SHT, Graines et Canopées

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 10 : Sensibiliser et impliquer différents publics à la préservation de la biodiversité

ACTION N°28 : Développer un programme d'animations et évènements

CONTEXTE

Proposer des animations et évènements ou s'inscrire dans des manifestations existantes est une manière intéressante de sensibiliser un large public à la nécessité de préserver la biodiversité.
Cela peut passer par différents formats, dont certains ont été particulièrement plébiscités par les répondants à l'enquête biodiversité, comme le recours aux méthodes participatives (sciences participatives, chantiers…) ou la mise en place d'évènements dédiés.

OBJECTIFS

- Faire vivre le territoire
- Faire connaître la biodiversité et ses enjeux

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Participer aux animations et évènements existants

- Poursuivre et amplifier la participation aux évènements communaux :
  - ↘ Evènements directement liés au sujet : Tous dans le Van à Amboise, Fête du développement durable à Nazelles-Négron
  - ↘ Evènements autres : Festival BD à Saint-Ouen-les-Vignes,, Festizik à Limeray, etc.
- Se doter d'outils pédagogiques pour un stand biodiversité lors des manifestations : jeux, banderoles…

Etudier la mise en place d'une programmation « biodiversité »

A partir de 2027

Créer une programmation « biodiversité », en lien avec le programme de la Maison de l'Habitat

- Développer un programme de manifestations pour le territoire, pouvant s'inscrire à différentes échelles et comprenant :
  - ↘ Des chantiers participatifs
  - ↘ Des inventaires participatifs, avec différents niveaux de technicités pour toucher un plus grand public
  - ↘ Des conférences thématiques
  - ↘ Des soirées publiques : ciné-débat, jeux, ateliers…
- Editer un programme papier et en ligne, en incluant les animations et évènements des partenaires sur le territoire

S'inscrire dans les évènements biodiversité à différentes échelles, par exemple :

- ↘ 02/02 : Journée mondiale des zones humides
- ↘ Mars : Semaine du jardinage à l'école
- ↘ 18/03 : journée mondiale du recyclage
- ↘ 22/04 : Jour de la terre
- ↘ 15/05 au 15/06 : Naturellement dehors
- ↘ 20/05 : Journée mondiale des abeilles
- ↘ 22 au 26/05/2024 : Fête de la nature
- ↘ Début juin : Semaine des rivières
- ↘ 05/06 : Journée mondiale de l'environnement
- ↘ 16 au 22/09/2024 : Semaine européenne de la mobilité
- ↘ Septembre/octobre : Semaine européenne du développement durable (SEDD)

<u>Points de vigilance :</u>

- *Veiller à innover, pour sortir de l'existant (stands…)*
- *Penser inclusivité : personnes âgées, en situation de handicap, etc. Faire des liens entre structures différentes sur ces thématiques*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 10 : Sensibiliser et impliquer différents publics à la préservation de la biodiversité

ACTION N°28 : Développer un programme d'animations et évènements

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Développer un programme d'animations et évènements	**Nombre de jours**	**12**	**12**	**15**	**15**	**15**	**69**
	Coût de fonctionnement	5000 €	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €	21 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA (HTE, Culture), Communes
- **PARTENAIRES** :
  - Structures du groupement ABiC
  - Autres structures environnementales
  - Communes
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants, usagers, jeune public

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'animations chaque année
- Nombre de participants aux animations
- Création d'un ou plusieurs évènements communautaires autour de la biodiversité
- Acquisition/création d'outils et matériels pédagogiques

OUTILS ET RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 11 : Valoriser et faire découvrir le patrimoine naturel local

ACTION N°29 : Coordonner un réseau d'itinéraires de mise en valeur du patrimoine naturel

CONTEXTE

L'ABiC a montré que le territoire de la CCVA comprend plusieurs secteurs et sites à enjeux de biodiversité. A travers le plan d'actions biodiversité, des outils pourraient être développés pour permettre de faire découvrir ce riche patrimoine, comme la mise en place de sentiers de découvertes.

OBJECTIFS

- Créer un réseau d'itinéraires locaux pour la découverte du territoire
- Mettre en avant le patrimoine naturel local
- Sensibiliser à la préservation de la biodiversité

MODALITES OPERATIONNELLES

2026-2027

- Mettre en place un groupe de travail sur le sujet, pour organiser et prioriser les itinéraires
- Définir des thématiques : milieux naturels, espèces, biodiversité et santé, gestion des espaces…
- Définir des tracés de mise en valeur en tenant compte des sites publics, de lieux ressources, des sites naturels remarquables et des projets des communes :

↘ *Sites préservés et corridors écologiques à la Boitardière*
↘ *Maison de l'Habitat*
↘ *Bois de la Moutonnerie à Amboise*
↘ *Etang de la Varennes-sous-Chandon à Amboise*
↘ *Site ABiC AMB-07 : proposition d'aménager un sentier de découverte du paysage*
↘ *Site du Verdeau à Chargé*
↘ *Projet de reprise des sentiers de randonnées à Limeray*
↘ *Projet de développement des chemins de randonnées à Montreuil-en-Touraine : Projet de chemin de randonnée qui relierait tous les hameaux de la commune, avec plantation de haies fruitières (à l'arrêt pour le moment)*
↘ *Emplacement réservé NAZ09 au PLUi : Aménagement d'un chemin / voirie douce Commune pour la création d'un chemin le long de la Cisse*
↘ *Zone des étangs à Saint-Ouen-les-Vignes : Projet de dédié un étang à l'observation et un étang au développement d'un parcours présentant les espèces…*
↘ *Bords de Loire et des rivières*
↘ *Continuité de la trame verte à Pocé-sur-Cisse*
↘ *Site communal SOU-08 : Aire de jeux de Tournebride*

- Baliser les tracés retenus et développer une communication autour (plaquette…)
- Créer des aménagements sur les tracés retenus : panneaux explicatifs, jeux
- Intégrer les sentiers créés/aménagés sur les cartes touristiques, les circuits pédestres...

2028-2030

- Créer les itinéraires : Baliser les tracés retenus et développer une communication autour (plaquette…)
- Créer des aménagements sur les tracés retenus : panneaux explicatifs, jeux
- Intégrer les sentiers créés/aménagés sur les cartes touristiques, les circuits pédestres... [Cf. action 33]
- Travailler avec les écoles et le jeune public

➢ **Recours à un.e alternant.e**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Coordonner un réseau d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel	**Nombre de jours**	**0**	**0**	**0**	**10***	**20***	**30**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	5000 €	10 000 €	15 000 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+ 5j service communication**

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA, Communes

Recours possible à un.e apprentie ou un.e stagiaire pour la mise en œuvre de l'action*

- **PARTENAIRES** :
  - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire
  - CD37
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur / Co-porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Usagers, habitants

INDICATEURS D'EVALUATION

- Itinéraires créés
- Nombre de m d'itinéraires crées et/ou aménagés
- Communication créée
- Fréquentation des itinéraires (Mise en place de compteurs sur les itinéraires)

OUTILS ET RESSOURCES

- Exemple de compteurs pour : https://www.eco-compteur.com/espaces-naturels

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

SENSIBILISATION

OBJECTIF 11 : Valoriser et faire découvrir le patrimoine naturel local

ACTION N°3[illegible] : Intégrer la biodiversité dans la stratégie touristique locale

CONTEXTE

Le Val d'Amboise est un territoire particulièrement touristique. L'importante fréquentation et les nombreuses activités liées à ce domaine peuvent avoir un impact important sur la biodiversité.
La CCVA, à travers sa stratégie touristique, est en mesure d'agir pour concilier les enjeux de tourisme et de biodiversité.

OBJECTIFS

- Concilier activités touristiques et préservation de l'environnement
- Développer le tourisme de nature

MODALITES OPERATIONNELLES

2026

Inscrire la préservation de la biodiversité comme un des objectifs de la stratégie touristique

Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux de biodiversité

- Sensibiliser les usagers de la Loire à la préservation des oiseaux nichoirs sur les îles de Loire
- Informer les hébergeurs sur enjeux de biodiversité et les pratiques à adopter pour un tourisme responsable : organiser des réunions d'information, développer une plaquette dédiée…

Développer le tourisme « vert » et de nature

- Travailler en lien avec l'Office de tourisme du Val d'Amboise
- Mettre en avant les itinéraires de découvertes du patrimoine naturel
- Relayer les projets portés par les acteurs locaux : SOS Martinets envisage de créer, en collaboration avec l'office du tourisme, une balade en centre-ville que les visiteurs pourront suivre pour observer la faune sauvage, en particulier les martinets et les hirondelles

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

CALENDRIER :

Actions	Moyens	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Intégrer la biodiversité dans la stratégie touristique locale	**Nombre de jours**	**10**	**3**	**3**	**3**	**3**	**22**
	Coût de fonctionnement	0	0	0	0	0	0 €
	Coût d'investissement	0	0	0	0	0	0 €

***+ 5j service développement économique**

PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CCVA (services HTE et Développement économique), Office de Tourisme
- **PARTENAIRES** : Acteurs du tourisme
- **RÔLE DE L'EPCI** : Co-porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Touristes, Acteurs du tourisme

INDICATEURS D'EVALUATION

- Création d'une plaquette dédiée
- Nombre d'évènements de sensibilisation
- Nombre de structures d'hébergement et acteurs touristiques sensibilisés

OUTILS ET RESSOURCES

- Stratégie développement économique et touristique du Val d'Amboise

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

Sensibilisation

3 objectifs | 7 actions

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de jours	64	49	47	55	67	**282**

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement	12000	16000	16000	16000	16000	**76 000**
Investissement	0	0	0	5000	10000	**15 000**

Plan d'actions biodiversité de la CCVA

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

4 axes **30 actions**

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de jours	215	231	224	221	222	**1113**

Soit 1 ETP pendant 5 ans

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Fonctionnement	49200	55200	75900	66600	73200	**320100**
Investissement	7000	55000	32000	30000	35000	**159000**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_22-DE

OUTILS ET RESSOURCES GENERALES :

- TEN : https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires
- https://www.ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature
- https://www.capitale-biodiversite.fr/
- Lettre d'information de l'ARB
- https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-biodiversite/
- https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/
- Catalogue aides biodiversité : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/agir/etre-accompagne/catalogue-des-aides
- Plateforme rassemblant les outils et expériences sur les ABC et le post ABC (voir en particulier les REX de Capitale française de la Biodiv rassemblés par thématiques sur le site de CFB) : https://professionnels.ofb.fr/fr/mettre-en-place-un-abc
- Portail Nature France : https://naturefrance.fr/
- Office Française de la Biodiversité : https://www.ofb.gouv.fr/
- Page Agir pour la biodiversité : https://www.ofb.gouv.fr/agirpourlabiodiversite
- Portail de la biodiversité en région Centre-Val de Loire : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/
- Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Comité français : http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/
- Publication FNE : https://ged.fne.asso.fr/weblib/repositorySharing/explorer.html?07abb1a0-c044-4038-9111-f1c2b9c1ee46

- Fonds Européens FEDER et FEADER 2023-2027 - volet biodiversité

Dispositif 15 « gestion des milieux à haute valeur naturelle » du FEADER 2023-2027 - Actions 25 « Reconquête de la biodiversité remarquable et ordinaire » et 47 « Restauration des fonctionnalités des milieux humides » du FEDER régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire (Plan Loire grandeur nature) 2021-2027